

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

### **NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 29

Présents : 26

Excusés représentés : 3

L'an deux mille vingt-deux,

Le lundi vingt-six septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni en Salle des Mariages au Château de Buc, sous la présidence de M. GRASSET Stéphane, Maire

### **PRESENTS**

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER.

### **EXCUSES REPRESENTES**

Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY

M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH

Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS

# ORDRE DU JOUR

## ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## DÉCISIONS MUNICIPALES

### INTRODUCTION

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- Changement définitif du lieu des séances du Conseil Municipal de la ville de Buc
- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Constance HUYNH TUONG
- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Michel FASTRE
- Modification de la composition des commissions municipales

### FINANCES

- Décision Modificative N°2 – Budget Commune
- Attribution des subventions exceptionnelles et des crédits ouverts 2022 – Budget Commune
- Sollicitation de subventions dans le cadre du contrat de Proximité Yvelines 2020-2022

### ENFANCE ET JEUNESSE

- Convention d'Objectifs et de Financements – Prestation de service Relais Petite Enfance

### AFFAIRES TECHNIQUES

- Adhésion à la convention cadre entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune de Buc permettant d'accéder à sa centrale d'achat pour le segment « Territoires connectés / Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public »

### RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse dans le cadre de l'aide aux devoirs et fixation du taux horaire
- Modification du tableau des effectifs

### QUESTIONS DIVERSES

# ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elisabeth BERNIER-MORELLI

		NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES			27
POUR	27	CONTRE		ABSTENTION	

## M. LE MAIRE

Madame Espinos ?

## MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. Je profite de ce moment simplement pour rendre hommage particulièrement à Mademoiselle Claire Joannic, qui était une jeune femme d'une trentaine d'années, décédée dans un accident de voiture à la fin de l'été et qui nous tient particulièrement à cœur puisque sa maman était membre de la liste Pour Buc Naturellement. Je vous remercie.

## M. LE MAIRE

Merci. Vous avez raison effectivement de le souligner. Je pense qu'on peut s'associer tous effectivement à la douleur de toutes les familles et en particulier celle de Claire Joannic.

Je vous propose de passer à l'élection du secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a une candidate ou un candidat ? Madame Morelli. Est-ce que quelqu'un vote contre, s'abstient ? A l'unanimité. Merci beaucoup, Elisabeth.

## DECISIONS MUNICIPALES 2022

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet
<b>DÉCISIONS MUNICIPALES DE 2022</b>		
115	09/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la SARL Mac Productions pour le concert de Cat & the Mint (Buc n'Blues) dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 Prix de cession : 2 637,50 € TTC
118	15/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'action culturelle avec la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (La Sofia) pour le Festival BD Buc 2022 Montant de l'aide financière : 7 000 €
119	15/06/2022	Annulée et remplacée par la DM 22-129 Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ALPHA CONTROLE – CONTROLE TECHNIQUE, une convention relative à une mission de contrôle technique pour les travaux du cabinet médical, rue de la Bièvre. Montant total : 3 060 € TTC
120	15/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat et sponsoring avec la société Savac pour le Festival BD Buc 2022 Soutien en nature : mise à disposition de 2 cars avec chauffeur à titre gratuit
121	15/06/2022	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD au Service Educatif de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Porcheville, le jeudi 16 juin 2022
122	15/06/2022	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD à l'EHPAD de Houdan, le samedi 18 juin 2022
123	23/06/2022	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD à l'EHPAD d'Ablis, le vendredi 24 juin 2022
124	23/06/2022	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD à l'EHPAD de Rambouillet, le mercredi 29 juin 2022
125	23/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société CORETUDE un contrat relatif à une mission de bureau d'études fluides (chauffage, ventilation) pour les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire Louis Clément. Montant total : 14 160 € TTC
126	25/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Ascenseurs OLEOLIFT un contrat relatif à la maintenance d'un ascenseur situé place du marché Montant annuel : 2 378,40 € TTC
127	24/06/2022	Autorisation donnée au Maire, de signer avec l'association ESPACES la convention pour l'animation et la gestion des jardins communaux Montant annuel : 4 500 € TTC
128	03/08/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la SARL LES CACTUS (restaurant l'OSMOSE) un contrat d'amodiation d'un emplacement de stationnement de deux places situé dans le parking public au 1435 rue Louis Blériot Montant de la redevance annuelle : 360 € TTC
129	25/06/2022	Annule et remplace la DM 22-119 Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ALPHA CONTROLE – CONTROLE TECHNIQUE une convention relative à une mission de contrôle technique pour les travaux du cabinet médical, rue de la Bièvre. Montant total : 3 600 € TTC
130	27/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société JULLIEN AIRES DE JEUX un contrat relatif à la maintenance des équipements des aires de jeux de la ville. Montant annuel : 4 320 € TTC

131	27/06/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DADOUN Père et Fils, un contrat de prestation de gestion de marché d'approvisionnement de la ville. Montant annuel :12 540 € TTC ainsi qu'un montant de 6 120 € TTC à verser à la signature du contrat et ayant pour objet la fourniture de bâches et l'établissement d'un règlement de marché																
132	30/06/2022	Fixation des tarifs de la sortie familles à la mer, à Cabourg, le mercredi 13 juillet 2022 Tarif adulte : 6 € Tarif enfant : 3 €																
133	19/07/2022	Actualisation des tarifs des services proposés aux seniors, suite au renouvellement du marché public de restauration et à la révision des tarifs de la Téléalarme, comme suit : <table border="1" data-bbox="454 555 1157 1057"> <thead> <tr> <th></th> <th>TRANCHE A</th> <th>TRANCHE B</th> <th>TRANCHE C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Portage de repas à domicile</b> (Prix unitaire par repas en € TTC)</td> <td>8 €</td> <td>6 €</td> <td>4 €</td> </tr> <tr> <td><b>Repas au foyer restaurant</b> (Prix unitaire par personne en € TTC)</td> <td>8.10 €</td> <td>6.08 €</td> <td>4.05€</td> </tr> <tr> <td><b>Téléalarme</b> (Prix mensuel en € TTC) Comprenant : service d'écoute 24/24h 7j/7 - Location du transmetteur et de l'émetteur - Installation et maintenance incluse)</td> <td>5.60 €</td> <td>4.20 €</td> <td>2.80 €</td> </tr> </tbody> </table>		TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	<b>Portage de repas à domicile</b> (Prix unitaire par repas en € TTC)	8 €	6 €	4 €	<b>Repas au foyer restaurant</b> (Prix unitaire par personne en € TTC)	8.10 €	6.08 €	4.05€	<b>Téléalarme</b> (Prix mensuel en € TTC) Comprenant : service d'écoute 24/24h 7j/7 - Location du transmetteur et de l'émetteur - Installation et maintenance incluse)	5.60 €	4.20 €	2.80 €
	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C															
<b>Portage de repas à domicile</b> (Prix unitaire par repas en € TTC)	8 €	6 €	4 €															
<b>Repas au foyer restaurant</b> (Prix unitaire par personne en € TTC)	8.10 €	6.08 €	4.05€															
<b>Téléalarme</b> (Prix mensuel en € TTC) Comprenant : service d'écoute 24/24h 7j/7 - Location du transmetteur et de l'émetteur - Installation et maintenance incluse)	5.60 €	4.20 €	2.80 €															
134	30/06/2022	De signer avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, un contrat relatif à la supervision et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public. La société reversera la totalité des recettes à la commune, et se verra rémunérée de 7 % du montant des recettes collectées et de 20 centimes d'euro par session de charges effectuées.																
135	25/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de parrainage avec la société Colas pour le Festival B.D. Buc 2022 Montant du soutien financier : 1 000 €																
136	05/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de réservation avec CEVEO dans le cadre des séjours ANCV seniors en vacances, pour l'organisation d'un séjour du 17 au 24 septembre 2022, dans le Jura à Bois d'Amont. Montant de la prestation : 17 323,72 € TTC																
137	08/09/2022	Fixation des tarifs du séjour seniors CEVEO dans le cadre des séjours ANCV seniors en vacances, du 17 au 24 septembre 2022 dans le Jura à Bois d'Amont, Selon 3 tranches, tranche A : 529 € (supplément chambre individuelle 80 €), tranche B : 397 € (supplément chambre individuelle 80 €), tranche C : 265 € (supplément chambre individuelle 80 €).																
138	12/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'architecte NOVAK Christine, pour un forfait provisoire de rémunération total d'un montant de 96 000 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 8 %, dans le cadre du marché MP22-02 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Louis Clément.																

139	22/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MTP, l'acte modificatif d'un montant total de 45 948,96 € TTC afin de réaliser des travaux supplémentaires devenus nécessaires d'élargissement de la chaussée du quai de bus rue de la Minière afin de garantir la sécurité des usagers, des automobilistes et des motocyclistes. Le montant total du marché passe ainsi à 138 783,02 € TTC.
140	19/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ALLAVOINE PARCS ET JARDINS, l'avenant n°1 d'un montant total de 11 159,94 € TTC afin d'ajouter les prestations supplémentaires suivantes dans le cadre du projet d'allongement et d'élargissement du quai de bus: abattage et l'essouchage supplémentaire de la haie de charmes, la plantation supplémentaire de la haie de charmes, l'engazonnement et le prolongement de la clôture. Le montant total du marché passe ainsi à 85 559,94 € TTC, soit une augmentation de 15% du marché.
141	19/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BLACHERE ILLUMINATIONS, l'accord-cadre à bons de commande MP22-03 relatif aux illuminations de Noël sur la commune.
142	19/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet DRAI, une convention d'honoraires ayant pour objet de régler les modalités pratiques, juridiques et financières d'une mission d'assistance, dans le cadre d'une assignation devant le tribunal judiciaire de Versailles. La tarification horaire du cabinet s'établit à 300 € TTC (Estimation 25 heures de travail) + Frais du postulant à 600 € TTC
146	26/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de prêt avec José Luis Munuera pour le prêt de planches originales de BD dans le cadre du Festival B.D. Buc 2022
149	29/07/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation précaire, pour l'occupation d'un logement d'une superficie de 81,08 m <sup>2</sup> situé au 5 rue des Frères Robin, pour une durée de 3 mois du 1 <sup>er</sup> août au 31 octobre 2022 inclus. Montant de la redevance : 373,75 € charges comprises
150	09/08/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ASSMO, pour un montant de 4 860 € TTC, un contrat relatif à une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Louis Clément
151	26/08/2022	Autorisation donnée au Maire de maintenir dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, les tarifs préalablement en vigueur, à savoir 12 € en plein tarif et 7 € en tarif réduit, pour l'ensemble des spectacles diffusés par la Commune, exceptés les spectacles qui nécessitent une tarification particulière.
152	18/08/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition temporaire du domaine public, à titre gracieux, avec Monsieur Gaëtan MONNIER pour la vente de nourriture pendant le cinéma Plein Air du mercredi 31 août 2022
153	08/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de mécénat avec JC Decaux, pour la mise à disposition de supports de communication dans le cadre du Festival B.D. Buc 2022
154	27/08/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Berger Levraut un contrat pour la mise en service du parapheur électronique bureautique Montant annuel : 420 € TTC

155	30/08/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la CAF des Yvelines, le Préfet des Yvelines et le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, un avenant de renouvellement de la convention de 2018 relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial sur la commune																						
157	08/09/2022	<p>Fixation de la tarification des prestations du SPOT, comme suit : Tarif journalier de base ;</p> <table border="1" data-bbox="456 383 1193 427"> <tr> <td>Journée vacances scolaires</td> <td>2 €</td> </tr> </table> <p>Application du taux d'effort suivant :</p> <table border="1" data-bbox="456 456 1273 584"> <thead> <tr> <th></th> <th>1 enfant</th> <th>2 enfants</th> <th>3 enfants</th> <th>4 enfants et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'effort</td> <td>0.00054</td> <td>0.00051</td> <td>0.00049</td> <td>0.00043</td> </tr> </tbody> </table> <p>Calcul du tarif : (QF x taux d'effort) + tarif journalier de base  Tarif maximum par jour : 6.05 € (plafond max : 7 500 €)  Tarif minimum par jour : 2.10 € (plafond seuil : 1 000 €)  Application d'une majoration de 20% par rapport aux tarifs bucois pour les personnes hors commune.</p> <table border="1" data-bbox="456 748 1281 875"> <thead> <tr> <th></th> <th>1 enfant</th> <th>2 enfants</th> <th>3 enfants</th> <th>4 enfants et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'effort</td> <td>0.00064</td> <td>0.00061</td> <td>0.00059</td> <td>0.00052</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tarif maximum : 6.82 € - Tarif minimum : 2.52 €  Selon les besoins des parents, ils pourront aussi prendre la formule du forfait par semaine.  Fixation forfait semaine ci-dessous.  Prix forfait semaine : Tarif équivalent à 4 forfaits jours ou 3 forfaits jours (semaine de 4 jours)  Semaine 5 jours : Tarif maximum par semaine: 24.2 € (plafond max : 7 500 €) - Tarif minimum par semaine : 8.4 € (plafond seuil : 1 000 €)  Semaine 4 jours : Tarif maximum par semaine : 18.2 € (plafond max : 7 500 €) - Tarif minimum par semaine : 6.3 € (plafond seuil : 1 000 €)  Application d'une majoration de 20% par rapport aux tarifs bucois pour les personnes hors commune.  Semaine 5 jours : Tarif maximum par semaine: 29.04 € (plafond max : 7 500 €) - Tarif minimum par semaine : 10.08 € (plafond seuil : 1 000 €)  Semaine 4 jours : Tarif maximum par semaine: 21.84 € (plafond max : 7 500 €) - Tarif minimum par semaine : 7.56 € (plafond seuil : 1 000 €)</p>	Journée vacances scolaires	2 €		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Taux d'effort	0.00054	0.00051	0.00049	0.00043		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Taux d'effort	0.00064	0.00061	0.00059	0.00052
Journée vacances scolaires	2 €																							
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +																				
Taux d'effort	0.00054	0.00051	0.00049	0.00043																				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +																				
Taux d'effort	0.00064	0.00061	0.00059	0.00052																				
156	08/09/2022	<p>Fixation de la tarification unitaire des sorties du SPOT hors vacances scolaires, en fonction du coût de la sortie (arrondi à l'unité supérieure), avec une participation de la ville à hauteur de 50% du coût de la prestation pour les Bucois et de 30 % pour les hors commune, soit :</p> <p>Bucois : Coût de prestation x 50 %  Hors commune : Coût de la prestation x 70 %</p>																						
158	08/09/2022	Fixation de la tarification de la soirée du jeudi du SPOT à 3 €, avec application d'une majoration de 20% par rapport aux tarifs bucois pour les personnes hors commune, soit un tarif de 3.6 €.																						
159	08/09/2022	Fixation de la tarification de la formation babysitting à 10 €.																						
160	08/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Collège Martin Luther King, une convention relative aux ateliers jeux sur le temps de la restauration scolaire																						
161	08/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Collège Martin Luther King, une convention d'action partenariale dans le cadre du dispositif local des mesures de responsabilisation pour la période scolaire 2022-2023																						

162	02/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition temporaire pour sous-location à usage professionnel (cabinet médical) avec la SCM de la Bièvre, domiciliée 19 rue de la Bièvre – 78530 BUC, pour l'occupation d'un local d'une surface d'environ 95m <sup>2</sup> situé à la même adresse.
163	13/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec VGP, la Ville de Fontenay-le-Fleury et l'auteur BD DRAC pour l'organisation d'une intervention dans le cadre du Festival B.D. Buc 2022 - coût de l'intervention pris en charge par VGP
165	08/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la compagnie A tout va ! pour le spectacle "La Forêt de Buc'Eliande dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 - prix de cession : 600 € TTC
166	08/09/2022	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Arpège le renouvellement du contrat de service pour l'Espace Citoyen et le paiement en ligne, pour 4 ans. Montant annuel : 9 378,99 € TTC pour l'Espace Citoyen Montant annuel : 1 044,57 € TTC pour le paiement en ligne.

### M. LE MAIRE

Je vous propose de passer aux décisions municipales. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Tout d'abord, nous nous excusons auprès du public, parce que nous avons de nombreuses questions. Malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion, Monsieur le Maire, de nous voir, comme il est de tradition, avant le Conseil municipal. J'espère que c'est juste un oubli de votre part et que nous reprendrons ces rendez-vous très appréciés dans la suite du mandat. Donc nous avons en effet beaucoup de questions. Je vais en poser quelques-unes et, après, je laisserai mon équipe en donner.

La 129, qui annule la 119, on voulait savoir pourquoi ces dépenses à nouveau pour la transformation de l'ancienne crèche en cabinet médical. On voit qu'il y a quand même eu de très nombreuses dépenses engagées. Donc on voulait savoir quel était le montant total des dépenses pour cet aménagement et en profiter également pour vous demander où en est le projet de maison médicale et s'il avance également bien de son côté.

Merci.

### M. LE MAIRE

Je vais répondre à la question qui est sur la décision municipale. En l'occurrence, c'est une mission de contrôle, comme à la fin de tout bâtiment, notamment d'un bâtiment comme celui-là qui est destiné à être un cabinet médical. Le montant total est resté sur 120 000 euros TTC, de mémoire. Cela n'a pas bougé.

Concernant la maison médicale, rien de nouveau depuis la dernière fois. Nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Madame Mazery ?



MME MAZERY

Je voulais juste vous poser une question. Est-ce qu'on passe les DM une par une ou on laisse parler le groupe d'en face et, après, nous ? Vous voyez ce que je veux dire ? Comment on s'organise ? Parce que j'ai une question pour la 128. On pourrait peut-être les décliner une à une.

M. LE MAIRE

Si vous voulez bien, on va faire comme on fait d'habitude, c'est-à-dire qu'il y a un groupe qui prend ses questions et un autre ensuite. Merci.

Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci beaucoup. La 142, on voulait savoir de quelle assignation, un montant de tarification honoraire de 300 euros pour un cabinet. De quelle assignation s'agit-il ? Et est-ce qu'il y a d'autres opérations de ce type en cours ?

M. LE MAIRE

Monsieur Million-Rousseau ?

M. MILLION-ROUSSEAU

Merci, Monsieur le Maire. C'est une assignation relativement récente sur laquelle il faut que la commune apporte des éléments et se défende. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui. Vous savez que nous sommes toujours très prudents et nous faisons attention à ne pas dévoiler des infos trop confidentielles. C'est quelque chose de très basique. Un Bucois assigne la commune, la commune se défend.

M. LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

MME ESPINOS

Merci.

La 157, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de nous étonner sur le budget, en tout cas sur les dépenses du SPOT. On en a reparlé à la commission finances du début du mois de juillet. Notre question va être du coup concentrée sur les mois de juillet et août, avant d'avoir un bilan sur une année complète, comme vous nous l'aviez promis. Est-ce qu'on peut avoir un bilan des dépenses de fonctionnement, personnel compris, sur juillet et août ? Quel était le taux d'encadrement par exemple ? Quelles sont les dépenses qui ont été réalisées pour les sorties qui ont été effectuées ? On a vu effectivement qu'il y avait un programme de sortie très important et qui coûte relativement cher. C'est du parc Astérix, c'est des bases de loisirs. Je vous laisse nous détailler tout cela. Quelles sont les recettes reçues par les familles, bucoises et non bucoises ? Parce qu'il semble qu'il y ait également de nombreuses familles non bucoises qui bénéficient de ces services à des tarifs, d'ailleurs, qui ne semblent pas couvrir nos frais. C'est la question également suivante. Pourquoi la commune prend-elle en charge les coûts des sorties des non-Bucois, même si c'est un petit tarif, un tout petit peu supérieur, mais qui ne couvre certainement pas l'ensemble des coûts que cela génère ? A-t-on demandé aux

mairies dans lesquelles résident ces jeunes si les mairies couvrent la différence ? Je ne crois pas que ce soit le cas, pour en avoir discuté avec la Maire des Loges, mais en effet, il semble que l'on paye quand même une grosse partie de de ces frais pour des communes voisines, ce que ne trouvons pas forcément normal.

Nous parlerons ensuite de la 156, parce que là, vous mentionnez les tarifs de sortie hors vacances scolaires par rapport aux sorties pendant les vacances scolaires, il semble qu'il y ait quand même beaucoup plus de sorties pendant les vacances scolaires. Pourquoi ne pas proposer le même tarif pour les sorties, qu'elles soient en vacances scolaires ou hors vacances scolaires ?

Je vous remercie.

#### M. LE MAIRE

Je ne répondrai pas à la première partie de la question, puisque cela fait partie d'une question diverse. Cela ne porte pas sur la 157. On a dit, je le redis et je le rédirai tout à l'heure, au moment des questions diverses, que l'on présenterait un bilan complet du SPOT après une année complète. Donc ça a démarré à la Toussaint et on aura une vision complète après la Toussaint. Et nous ferons ce bilan complet qui sera présenté comme convenu.

Juste une parenthèse. Les associations pratiquent des tarifs pour les Bucois et les non Bucois et, dans un certain nombre de cas, ça ne couvre pas non plus. Forcément, enfin, ça utilise des équipements de la commune. Mais je ferme la parenthèse puisque sur le bilan, on y répondra ultérieurement.

#### MME ESPINOS

Par rapport aux associations, je suis d'accord, après, nous, nous ne pouvons pas nous immiscer dans le fonctionnement des associations. En revanche, pour les locations des salles, qui est du même acabit finalement, puisqu'il s'agit d'un service proposé à des Bucois et à des non Bucois, on a doublé les tarifs. Donc pourquoi ne pas le faire ? En tout cas, je pense qu'il faudrait que cela couvre au moins nos frais, mais je te laisse terminer.

#### M. LE MAIRE

Merci, Madame Espinos. En l'occurrence, ce qui est présenté ici, sur la 156 et la 157, est quelque chose qui a été présenté en commission jeunesse. Cela a été abordé, discuté et acté de cette manière-là tout récemment, puisque c'est une commission qui a eu lieu début septembre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Gasq ?

#### M. GASQ

J'ai participé à la commission jeunesse du mois de septembre. On était effectivement cinq ou six, je crois, conseillers municipaux, avec la participation du Directeur général des services et du responsable du SPOT.

Si, Monsieur Bordier était là.

M. LE MAIRE

Madame Huynh, je vais vous demander de couper votre micro et d'éviter les discussions, bilatérales, parce qu'au niveau de l'enregistrement, on ne peut rien reconnaître. Je vous remercie de respecter une certaine discipline. Merci beaucoup.

Monsieur Gasq ?

M. GASQ

En fait, lors de cette commission jeunesse, effectivement, on a abordé notamment les tarifs et on a abordé les changements de tarifs pour les périodes scolaires et les périodes non scolaires. C'est vrai que pour les sorties, entre le scolaire et le non scolaire, ce n'était pas très clair, parce qu'effectivement, à chaque fois, on distingue les sorties périscolaires, non scolaires. Là, dans le tableau présenté dans les décisions municipales, effectivement, on parle spécifiquement des sorties non scolaires, mais on ne sait pas ce qu'il advient des sorties pendant les vacances scolaires. Il n'est pas non plus très bien expliqué lors de la commission jeunesse.

M. LE MAIRE

Il me semble que sur la 157, on est sur les tarifs vacances scolaires, sauf erreur de ma part, et hors vacances scolaires pour la 156. Donc il y a quand même une distinction qui est faite entre les deux. Je ne sais pas si Monsieur Bizeau veut ajouter quelque chose à ça ou pas.

M. BIZEAU

On a présenté ça. Il y a un tarif à la semaine. Il y a un tarif à la journée pendant les vacances scolaires, qui comprend les sorties. C'est fait comme ça pour l'instant. Et puis c'est vrai que c'était gratuit avant et, maintenant, les sorties vont être payantes. Un tarif Astérix à 42 euros, par exemple, une famille bucoise va payer 21 et une famille non bucoise 30.

M. GASQ

Oui, c'était tout à fait clair lors de la commission, Jean-Paul, effectivement. Les sorties hors période scolaire étaient facturées aux enfants qui ne sont pas résidents de la commune. En revanche, si je comprends bien, le forfait de deux à dix euros par journée pendant les vacances scolaires inclut des sorties, que ce soit parc Astérix ou ailleurs.

M. BIZEAU

Pour l'instant (0:14:55 Inaudible). On sera peut-être amené à changer tout ça. C'est un rôle classique, on programme, on agit, on contrôle, on réajuste.

M. GASQ

D'où effectivement la question qui concernait le bilan qu'on aura d'ici un mois.

M. LE MAIRE

Pas d'ici un mois. Il sera fait après.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, s'il vous plaît ? Madame Le Dantec ?

### MME LE DANTEC

Sur la décision municipale 131, est-ce qu'il s'agit bien du nouveau placier du marché ? Le montant actuel avec ce nouveau placier, si c'est le cas, est de 12 540 euros. Je suppose que c'est un coût annuel pour la prestation. Que comprend-elle et quel était le montant versé à l'ancien prestataire ?

### M. LE MAIRE

C'est bien un montant annuel, comme c'est marqué, qui comprend plusieurs choses, qui comprend la présence du placier toutes les semaines lors du marché, dans la durée du marché, l'encadrement des commerçants qui sont là, la recherche de nouveaux et le suivi des implantations qui seront là.

Le précédent contrat, s'il avait fallu l'arrêter, c'est parce que d'une part, il était particulièrement ancien, le placier ne faisait pas vraiment son travail, dans la mesure où il était rarement là, le nouveau commerçant, le poissonnier en l'occurrence, ce n'est pas lui qui l'avait amené et il souhaitait se désengager. Ce marché ne l'intéressait plus. Il y a eu une recherche qui a été faite entre plusieurs placiers. Un benchmark a été fait sur d'autres communes.

Celui qui semblait le plus intéressant, sur un plan financier et en termes de compétences et d'accompagnement, s'est avéré être la société Dadoun, avec laquelle nous avons commencé à travailler, qui a mis en évidence tout d'abord que les tarifs que nous pratiquions étaient bien en deçà du marché, puisque globalement, on est aujourd'hui, sur des communes similaires, dans les Yvelines, plutôt aux alentours de 2,30 euros à 2,50 euros, là où nous étions à 50 centimes. Donc il y a des capacités d'augmentation. Bien évidemment, on ne peut pas passer de 50 centimes à 2,35 euros d'un coup, mais on va avoir des augmentations sur la durée, sachant que ça reste quand même très minime au regard des revenus que génèrent les commerçants qui sont présents sur le marché. Après, il nous a fait part d'un certain nombre de remarques également.

Donc on a vu, dès le début, un accompagnement en termes de présence et d'autre part en termes de conseil pour l'évolution du marché qui semble tout à fait intéressant, sachant que c'est un objectif pour nous, vous le savez depuis le début, d'essayer d'augmenter le nombre de commerçants sur le marché et de le dynamiser de manière plus importante. Donc c'est vrai que le précédent contrat ne nous coûtait pas grand-chose, mais ne nous apportait rien du tout. Et on se retrouve maintenant avec des prix de marché.

J'espère avoir répondu à votre question.

### MME LE DANTEC

Est-ce que l'on peut suggérer de le rencontrer en commission développement économique peut-être pour identifier sa stratégie et qu'on discute des tarifs aussi pour les commerçants qui s'implantent ?

### M. LE MAIRE

Sa stratégie, c'est plutôt la nôtre, puisqu'il développe notre stratégie et il nous accompagne.

## MME LE DANTEC

Qu'on en discute en commission quand même.

## M. LE MAIRE

Cela peut se discuter en commission. La stratégie, c'est quand même d'augmenter le nombre de commerçants qui sont présents avec des commerces non concurrentiels de ceux qui sont présents – on ne va pas faire venir un boulanger par exemple – et de compléter avec des commerces qui, aujourd'hui, ne sont pas présents sur le marché et de rendre ce marché plus attractif. La stratégie est assez simple, résumée comme ça.

Ce qui est important, c'est de s'appuyer sur un placier qui est justement suffisamment implanté dans un certain nombre de communes pour pouvoir aussi négocier avec les commerçants pour leur dire : vous êtes présent sur un marché important, je vais vous demander aussi de venir sur un marché qui est peut-être moins important aujourd'hui, qui est celui de Buc. C'est de cette manière-là qu'il va travailler.

Après, les tarifs, on peut évoquer ça éventuellement, mais ce n'est pas le lieu. Il y a un prix de marché. On essaiera de s'en rapprocher au fil du temps, sachant qu'on est obligé de respecter quand même une certaine croissance relative et progressive des prix.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Espinos ?

## MME ESPINOS

Sur la 141, qui concerne le marché des illuminations de Noël, on voulait simplement savoir si vous reverrez à la baisse les illuminations de Noël cette année, dans le cadre des actions de sobriété, comme la grande partie des communes l'a déjà annoncé.

## M. LE MAIRE

Je ne sais pas si la grande partie des communes l'a déjà annoncé. En tout cas, c'est une discussion que nous avons eue au niveau des maires de VGP tout récemment. Cela a fait l'objet d'une discussion. Les positions sont variées. Certains disent qu'au moment de Noël, il est important, surtout dans les circonstances actuelles, d'avoir quand même quelque chose de festif, sachant que ce qui coûte cher à ce moment-là, ce ne sont pas tellement les illuminations, mais plutôt les coûts de pose et de dépose de ces illuminations.

Ceci dit, cela répondra aussi à une question diverse, mais je peux y répondre spécifiquement sur ce sujet-là. Au niveau des illuminations, ce que nous ferons, c'est que nous diminuerons la plage horaire pendant laquelle ces illuminations seront allumées, dans un souci effectivement d'économie.

## MME ESPINOS

Merci.

De la 121 à la 124, au moment de la décision municipale, vous ne deviez sans doute pas savoir de quel montant il s'agissait. Il s'agit pour la plupart des prises en charge de frais de déplacement pour certaines animations dans le cadre du festival de la

BD. On voulait avoir une idée des montants que cela a générés, de la 121 à 124. Merci.

#### M. LE MAIRE

Nous n'avons pas forcément, au moment où on se parle, tous les coûts puisque, souvent, les notes de frais sont réalisées par les auteurs à l'issue du festival. C'est à ce moment-là que cela se passe de manière traditionnelle. Donc, au moment où on se parle, je n'ai pas les éléments pour pouvoir vous répondre à cette question tout à fait légitime et avec une pratique qu'on a tous les ans avec les auteurs de BD, effectivement. Plus tard, après le festival de la BD, chacun nous remet sa note de frais. Ce sont des montants qu'effectivement, bien évidemment, nous pourrions communiquer et partager. Il n'y a aucun souci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Espinos ?

#### MME ESPINOS

Je vais en poser juste une dernière. Après, je vous laisserai. Et, après, si on en a d'autres, on complétera. La 152, on se demandait, comme il est nommé, qui est Monsieur Gaëtan Monnier, qui a eu l'autorisation de vendre de la nourriture lors du cinéma de plein air du 31 août. On se demandait si les commerçants du coin ou les associations qui participent assez activement lors de ce genre de manifestations d'habitude ont été sollicités pour cette prestation. Merci.

#### M. LE MAIRE

Merci. J'avoue que je ne sais pas vous répondre comme ça. En général, oui, ils sont sollicités. On prend note de ça et on vous donnera les informations. On vous donnera la réponse sur ce point, la 152.

D'autres questions ? Madame Mazery.

#### MME MAZERY

La première, ce sera la 128. Vous faites un contrat d'amodiation, c'est-à-dire que vous commercialisez des places sans aliéner le domaine. Il y a un montant de redevance annuelle de 360 euros TTC. J'aurais voulu connaître, d'une part, la durée des droits de jouissance et savoir exactement comment a été calculée cette redevance et si les charges de copropriété sont incluses ?

#### M. LE MAIRE

Merci pour cette question. Je ne sais pas répondre. On est en train de chercher s'il y a des éléments. Si vous en avez une autre en attendant, si on continue, allez-y.

#### MME MAZERY

Il y a la 139, autorisation donnée à Monsieur le Maire, avec la société MTP, un acte modificatif. Je voudrais savoir la différence que vous faites entre un acte modificatif et un avenant.

#### M. LE MAIRE

Je reviens sur la 128. A priori, c'est effectivement un remplacement. C'est un renouvellement des propriétaires précédents, Le Florentin. Donc on a reproduit avec les repreneurs le même contrat.

MME MAZERY

Le même type de contrat. Mais la durée de jouissance, c'est quelle durée ?

M. LE MAIRE

Je n'ai pas pour le moment la réponse, mais cela viendra probablement tout à l'heure.

MME MAZERY

Ou vous nous le donnerez après. Mais c'est important d'avoir la durée de jouissance.

M. LE MAIRE

D'accord.

MME MAZERY

La 139, l'acte modificatif, dans le cadre des marchés publics, qu'est-ce que c'est ?

M. MILLION-ROUSSEAU

C'est bien un acte modificatif, comme c'est écrit. C'est un point que nous avons abordé, nous avons donné l'information en commission travaux. Je rappelle que le projet d'origine était le rallongement du quai de bus, l'allongement du quai de bus avec une certaine largeur. Quand nous avons eu nos contacts avec d'une part la SAVAC et, d'autre part, la société Keolis, qui allait reprendre la DSP 27 à partir du 1er août, nous avons estimé qu'il était préférable de passer la largeur du quai de bus à trois mètres au lieu de deux mètres 50, puisqu'un bus mesure 2 mètres 50 de large. Si vous rajoutez les rétroviseurs, c'est un peu plus. Et ce n'était pas facile pour eux d'arriver à se garer sur une largeur de 2 mètres 50. Nous avons regardé ce que nous pouvions faire. Et je dois d'ailleurs remercier les services techniques, Romain Bouchetière en particulier, puisque nous avons réussi à passer, dans le montant global que nous nous étions fixé en limite pour la totalité du marché, non seulement le passage à trois mètres de la partie allongée du quai de bus, mais aussi le passage à trois mètres de la partie existante du quai de bus. Pour ceux qui ont eu la curiosité d'aller y jeter un œil, vous avez un quai de bus qui, sur toute la longueur, fait 3 mètres de large.

M. LE MAIRE

Je vais vous demander d'éteindre votre micro et de laisser la personne terminer. Je vous remercie.

UN INTERVENANT

Voilà ce que je peux dire sur (0:28:54 inaudible).

Là, je ne saurai pas dire avec précision. On pourra effectivement répondre là-dessus.

MME MAZERY

Pardonnez-moi. Bonsoir à tous. Je n'ai pas tout compris. Quand vous m'avez fait signe pour que je prenne la parole...

M. LE MAIRE

Ce n'était pas pour prendre la parole. C'était justement pour couper votre micro.

MME MAZERY  
Il était coupé.

M. LE MAIRE

Il n'était pas coupé. Quand il est rouge... Ce n'est pas grave. On y va.

MME MAZERY

Je vous remercie pour cette question. Mais, comme à chaque fois, on vous écoute, on a parfaitement compris la transformation du quai des bus et on ne l'a pas oublié depuis la dernière fois. Par contre, la question portait sur le terme « acte modificatif » par rapport à « avenant », parce que les mots ont toujours un sens et je voulais savoir ce que cela voulait dire et quelles conséquences juridiques cela pouvait avoir. Ce n'était pas de savoir si c'était 3 mètres 50 avec ou sans les rétroviseurs. Donc, aujourd'hui, je n'ai pas vraiment la réponse.

M. MILLION-ROUSSEAU

Nous vous répondrons sur ce point. J'avoue que le plus important, un, pour nous était d'arriver à tout passer à trois mètres de large par rapport à un marché qui avait déjà été estimé. Et on est passé dans le montant, le maxi, que nous nous étions fixé. Et, deux, c'était que les travaux soient faits dans les délais, ce qui a aussi été fait.

On répondra sur cette question qui, pour moi, bien sûr, est très secondaire, mais on vous répondra là-dessus.

M. LE MAIRE

On laissera le soin aux services, effectivement, d'apporter cette réponse technique.

MME MAZERY

Je suis désolée, mais ce n'est pas une réponse secondaire, parce qu'après, il y a l'augmentation par avenant, il y a quand même des limites. Donc c'est vrai que, là, comme l'augmentation est très forte...

M. LE MAIRE

Madame Huynh, je vais vous demander de couper votre micro, s'il vous plaît.

MME MAZERY

Je ne dis pas que ce n'était pas indispensable de le faire, mais ce que je veux savoir, c'est comment cela a été fait parce que, là, vous ne l'appellez pas avenant.

M. LE MAIRE

Madame Mazery, merci. On a bien noté la question. On demandera aux personnes de la commande publique et des travaux qui ont effectivement géré ça de nous donner la réponse technique précise à la question, que vous posez de manière légitime, mais il se trouve que sur cet aspect technique, nous n'avons pas la réponse au moment où nous vous parlons.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mazery ?



MME MAZERY

Il y a la 157. Je ne vais pas revenir dessus, mais c'est vrai que je trouve que c'est dommage – on en avait déjà discuté – que toutes les sorties aient été gratuites. Je trouve cela quand même assez dommageable. Mais, maintenant, vous faites un tarif. Ceci dit, le tarif est très bas. J'ai bien compris que c'était progressif, que cela allait évoluer, mais il faut quand même faire attention par rapport aux Bucois, parce que la tarification est quand même très différente d'un centre aéré. Vous allez me dire que ce n'est pas un centre aéré. Mais il y a une tarification quand même, enfin, essayer d'être équitable par rapport à ça. Il y a une progression, je vous l'accorde, mais... Voilà.

Il y a aussi le problème des sorties vacances scolaires, mais je ne reviendrai pas dessus.

Après, il y a la 146, autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de prêt, il n'y a pas de montant avec José Luis, pour un prêt de planches originales. Vous ne savez peut-être pas le nombre de planches originales. C'est ça ?

M. LE MAIRE

C'est lui qui nous les prête et j'imagine que c'est à titre gracieux.

MME MAZERY

Vous vous rappelez, on en avait discuté.

M. LE MAIRE

Mais le prêt est gratuit. Quand il y a des montants, en général, ils y sont.

MME MAZERY

Mais pas tout le temps parce que, tout à l'heure, vous allez voir, il y en a un qui n'y est pas non plus.

Vas-y.

M. LE MAIRE

Votre micro coupé, Madame Mazery, s'il vous plaît. C'est l'un ou l'autre, mais pas les deux en même temps.

MME HUYNH

Sur la 138, sur l'opération de la rénovation de l'école Louis Clément, on a bien le montant. C'est la deuxième tranche de travaux et c'est donc un nouveau contrat pour la société Novak Christine. Quelques décisions avant, il y a un montant pour un BET. Je n'en mettrai pas ma main à couper, mais le montant du BET n'apparaissait pas pour la première tranche, me semble-t-il. J'avoue que je n'ai pas eu le temps de vérifier. Je voulais savoir pourquoi le BET apparaissait cette fois-ci, ce qui me semble être une bonne chose. D'autre part, est-ce qu'il sera possible d'avoir également un bilan complet de cette rénovation, s'il vous plaît ?

M. MILLION-ROUSSEAU

Madame HUYNH, de quelle rénovation parlez-vous ? Là, on parle de l'école élémentaire.

MME HUYNH

Oui, c'est bien ce qu'il y a marqué sur la 138 et sur l'autre avec le BET fluides. C'est bien Clément aussi.

M. MILLION-ROUSSEAU

Quelle DM ?

MME HUYNH

Pardonnez-moi, mais on n'est pas allé très très loin.

M. MILLION-ROUSSEAU

Il y a 125.

MME HUYNH

Elémentaire Clément, oui, pour 14 000 euros pour un BET fluides.

M. MILLION-ROUSSEAU

Oui. La question est... ?

MME HUYNH

La question était en deux parties. Sauf erreur de ma part, le BET fluides n'était pas intervenu sur la première tranche.

M. MILLION-ROUSSEAU

Il faut expliquer aux Bucois ce que vous entendez par première tranche. On parle de la maternelle ?

MME HUYNH

On parle de la maternelle, enfin, tout le groupe scolaire Clément. Là, j'apprécie beaucoup que vous soyez très attentif au vocabulaire.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas deux tranches. C'est deux marchés successifs, complètement séparés.

MME HUYNH

Ok, sauf qu'a priori, c'est quand même la même nature de travaux. Je ne me souvenais pas que le BET fluides était intervenu pour la première tranche, mais peut-être que je me trompe. J'apprécie beaucoup qu'un BET fluides apparaisse sur la deuxième tranche, que vous appellerez comme vous voulez, l'école élémentaire, le groupe, etc. C'est toujours le même complexe Clément. Donc c'est la première partie. Pourquoi, là, vous avez ressenti le besoin de faire appel à un BET fluides ?

La deuxième partie de la question, c'était : est-ce qu'on pourra avoir un bilan de cette rénovation ?

M. MILLION-ROUSSEAU

Je réponds.

Pour l'école maternelle, nul besoin d'un BET fluides. Donc vous avez la réponse pour l'école maternelle. Nous n'en avons jamais parlé de BET fluides. Nous n'en avons pas besoin.

Pour l'école élémentaire, il s'est trouvé qu'effectivement, nous faisons appel à un BET fluides pour des raisons techniques. Je ne vais pas rentrer dans le détail ici, parce qu'on a quand même un ordre du jour chargé. On pourra en parler dans une commission et on expliquera pourquoi nous avons besoin d'un BET fluides pour l'école élémentaire. Bien évidemment, le moment venu, nous exposerons le détail des dépenses que nous avons à engager sur l'école élémentaire.

M. LE MAIRE

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mazery ?

MME MAZERY

Il y avait aussi la 152, mais je rejoins l'équipe de Madame Espinos. C'est vrai que c'est important de savoir qui est ce Monsieur Gaëtan. J'ai vu qu'il faisait du commerce de détail.

M. LE MAIRE

Si je peux me permettre, si on peut éviter de poser deux fois les mêmes questions parce qu'elle a été posée une fois et je pense que...

MME MAZERY

Oui, c'est suffisant, c'est sûr.

La 153, autorisation donnée au maire de signer un contrat de mécénat avec JCDecaux, il n'y a pas de souci, mais c'est pareil, on n'a pas de coût.

M. LE MAIRE

Il n'y a pas de coût. Ça ne va pas être la vingt-neuvième année qu'il y a le contrat avec Decaux, mais cela fait quand même un certain nombre d'années que nous avons...

MME MAZERY

Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE

Si vous permettez que je termine ?

Dans le cadre du contrat général que nous avons avec Decaux sur l'affichage, il se trouve qu'effectivement, ils interviennent – il n'y a pas de coût spécifique lié à ça – pour les grandes affiches que vous avez pu voir et qui ont été posées tout récemment pour annoncer le festival de la BD.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mazery ?

MME MAZERY

Là, ce serait juste une explication pour la 161, autorisation donnée au maire de signer avec le collègue Martin Luther King, une convention d'action partenariale dans le cadre du dispositif local des mesures de responsabilisation pour la période scolaire. Est-ce que vous pouvez nous dire en deux mots ce que cela recouvre ?

M. LE MAIRE

Dans le cadre d'un conseil de discipline, plutôt que de prendre une mesure d'exclusion, il y a eu un accord qui a été passé avec le collègue Martin Luther King pour qu'en fait, l'élève en question soit pris en charge au niveau du SPOT et encadré plutôt que d'avoir une mesure d'exclusion. C'est un partenariat qui se développe avec eux de manière assez large sur un certain nombre de domaines. On le verra d'ailleurs dans le cadre d'une délibération qui vient un peu plus tard. Sur ce sujet-là, cela a été vu. C'est quelque chose qui dure pendant trois jours, cette mesure.

Jean-Paul ?

M. BIZEAU

Cela se passe donc sur trois jours :

- le lundi matin, un temps de travail sur le règlement du collège, derrière, une aide à la mise en place de tables au niveau restauration, c'est-à-dire que c'est un travail d'intérêt général, et dans l'après-midi, des travaux dirigés ;
- le mardi, un travail de coaching, à midi, toujours une aide de mise en place de tables de restauration scolaire et, l'après-midi, un travail dirigé ;
- le mercredi, un travail autour du film *Le chemin de l'école*, une aide à la mise en place des tables le midi et, derrière, un travail dirigé et un bilan.

Ce processus a été testé sur un élève en 2022. Avec le collègue, on s'est mis d'accord, on a fait le test sur un élève et on a décidé de passer un accord pour 2023.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Bizeau.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mazery ?

MME MAZERY

La 162, c'est la sous-location à usage professionnel du local occupé par les médecins. C'est pareil, il n'y a pas le montant. Là, on sous-loue, parce qu'on loue d'abord et, après, on sous-loue. Il doit y avoir l'amortissement des travaux. Qu'est-ce qu'on fait des charges, eau, électricité ? Est-ce que c'est nous ? Est-ce que c'est eux ? Là, on n'a aucun élément financier.

M. LE MAIRE

Si je me souviens bien, je crois que cela avait déjà été abordé il y a quelques conseils. Si je me souviens bien, on avait dit qu'il y avait une convention sur huit ans, huit mois et un jour, avec les prix qui étaient indiqués, que nous avons amorti ça sur dix ans.

MME MAZERY

Dix ans. Un an de plus, oui.

M. LE MAIRE

Le coût, c'était la répercussion intégrale du loyer que nous avons de la part de CDC Habitat, que nous leur répercutons, plus l'amortissement effectivement des travaux, et il restait une année, mais une année à la suite de laquelle, effectivement, les médecins en place paieront directement et intégreront... A ce moment-là, il y aura deux choses. Il y aura un contrat direct avec CDC Habitat et, d'autre part, la fin d'amortissement des travaux.

Pour les charges, est-ce qu'elles sont intégrées dans le loyer qui nous est facturé ou est-ce qu'elles sont en plus ? Les charges sont intégrées dans le loyer qui nous est facturé par CDC Habitat.

MME MAZERY

Cela fait quel montant, annuel par exemple ?

M. LE MAIRE

Je vais vous le donner, plutôt, par exemple, mensuel, je vous laisserai faire la multiplication par douze : 953,25 euros.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur la 130, qui n'a pas été mentionnée jusqu'à présent. Il s'agit du contrat de maintenance pour les aires de jeux de la ville. Est-ce qu'il s'agit seulement des deux aires de jeu publiques ou y a-t-il également dedans les aires de jeu pour les écoles, voire les crèches ? Et je voulais savoir s'il n'y avait pas déjà un contrat de maintenance et, dans ce cas-là, pourquoi on le change. Et quand il s'agit de maintenance, jusqu'où allons-nous ? Là, c'est quand même un montant annuel de 4 320 euros. Si c'est juste pour aller regarder sur les deux aires de jeux municipales, sachant d'ailleurs que l'état de l'aire de jeux municipale des Libellules est... On en parlera peut-être en commission travaux. En tout cas, je voulais savoir pourquoi on changeait, si on changeait de contrat de maintenance et ce qu'il y avait dans ce contrat. Merci.

M. LE MAIRE

Merci pour ces questions. Je ne sais pas si on change ou si c'est un renouvellement. Précisément, le contenu, je ne sais pas si on a la réponse. On vous apportera la réponse précise. On vous apportera les précisions. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Merci beaucoup pour toutes ces questions

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du PV de la séance du 20 juin. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame Huynh ?

MME HUYNH

J'ai une question sur l'ensemble des décisions qu'on vient de lister avec vous. En fait, sur énormément de questions, il n'y a pas de réponse. Est-ce que ça veut dire qu'on devra les revoir la fois d'après ? C'est l'examen des décisions de Monsieur le Maire, donc on pose des questions et vous nous apportez ou pas des réponses. Là, il me semble qu'il y a beaucoup d'éléments sur lesquels on n'a pas les réponses aujourd'hui. Donc je me pose la question. Est-ce qu'on en reparle ? Est-ce qu'on va rajouter ces éléments-là sur le prochain CM ou pas ? C'est une question naïve.

M. LE MAIRE

Oui, absolument, mais je vais vous répondre. On apportera des réponses écrites aux questions que vous avez posées. Je pense qu'il y a eu beaucoup de questions sur beaucoup de décisions qui sont là. Ce sont les décisions de Monsieur le Maire, si on veut. Ce sont les décisions municipales. Vous imaginez bien que ce sont les services qui, au fur et à mesure, réalisent ces aspects-là. Là, j'ai noté qu'il y avait quatre, peut-être cinq, sur lesquelles il faut apporter une précision complémentaire, mais ce sera apporté par écrit à l'ensemble des membres du Conseil.

MME HUYNH

Dans la mesure où, justement, normalement, les débats du CM sont publics ou filmés ou disponibles pour l'ensemble de la population, est-ce que la population disposera également des réponses sur les quatre sujets ? Encore une fois, c'est toujours une question naïve, mais comment ça fonctionne ?

M. LE MAIRE

Ce n'est pas envoyé à la population. C'est effectivement envoyé uniquement aux membres du Conseil municipal et en complément du compte rendu. Donc, après, libre à vous, si vous souhaitez que la réponse soit rendue publique, de reposer la question lors du Conseil suivant.

MME HUYNH

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Monsieur Million-Rousseau ?

M. MILLION-ROUSSEAU

Un élément de réponse sur la 130. On précisera si c'est un renouvellement ou pas. On précisera ce point-là. Par contre, je peux confirmer qu'il s'agit bien de l'ensemble des aires de jeux, c'est-à-dire les aires de jeu enfants du Bas et du parc du château, les aires de jeux des écoles et les aires de jeux crèches. Donc, pour 4 320 euros TTC, permettez-moi de penser que les services ont bien négocié.

M. LE MAIRE

Donc on apportera le complément. Et c'est un renouvellement ? C'est un renouvellement.

### UNE INTERVENANTE

Vous nous préciserez quand même jusqu'où va le contrat de maintenance en termes de modification, de remplacement, de nettoyage, etc. Après, tout est relatif. 4 000, ça peut être faible ou important en fonction de ce qu'il y a dessous.

### M. MILLION-ROUSSEAU

Oui, mais jusqu'à maintenant, s'il y a des récriminations, elles arrivent aux services et les services agissent pour que le nécessaire soit fait. J'en fréquente une particulière, c'est celle des Elfes, au château, très régulièrement, avec mes petites filles, je constate des choses et je fais remonter aux services et, en général, ça réagit.

### M. LE MAIRE

Merci.



Ville de

**BUC**

# INTRODUCTION

## 2022-09-26-01 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022

NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES				27
POUR	27	CONTRE	ABSTENTION	

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022

### M. LE MAIRE

Je vous propose donc de passer au premier point qui est l'approbation du PV de la séance du 20 juin. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie beaucoup.

## AFFAIRES GENERALES

## 2022-09-26-02 : CHANGEMENT DEFINITIF DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

### DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article l'article 1.2121-7 du CGCT précise que : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité. Qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

CONSIDERANT la volonté de l'équipe municipale de permettre la diffusion des séances du conseil municipal sur les différents supports de communication,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un lieu adapté et équipé permettant la captation vidéo et la prise de son,

CONSIDERANT les possibilités qu'offre, en matières d'espace et d'accessibilité, la salle des mariages de la commune de Buc, située dans le château de Buc au 20 rue Louis Massotte, en comparaison de la salle du conseil municipal située dans la mairie au 3 rue des frères Robin,

CONSIDERANT qu'il convient d'envisager de définir définitivement la salle des mariages de la commune de Buc, située dans le château de Buc au 20 rue Louis Massotte, comme lieu habituel des conseils municipaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**



APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

POUR	16	CONTRE	11 (Mme Pierrette MAZERY, le pouvoir de Mme Frédérique SARRAU, Mme Véronique HUYNH, le pouvoir de M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS)	ABSTENTION	
------	----	--------	--	------------	--

**DECIDE** que sera défini de manière définitive la salle des mariages de la commune de Buc, située au 20 rue Louis Massotte, comme lieu habituel des conseils,

**PRECISE** qu'une communication sera diffusée à destination de la population Bucoise.

#### M. LE MAIRE

Point suivant de l'ordre du jour, affaires générales, changement définitif du lieu des séances du Conseil municipal de la ville de Buc.

Effectivement, nous avons dû nous réunir ce soir dans cette salle. Il y avait un arrêté permettant de continuer jusqu'au 31 juillet. Il y a eu, pendant l'été, des discussions, sur le fait de l'étendre jusqu'au 31 décembre et, finalement, cela n'a pas été retenu. C'est la raison pour laquelle nous sommes là ce soir.

Vous le constatez, malheureusement, la taille de la salle, la disposition ne permettent pas de faire une captation. Au niveau son peut le faire, mais pas au niveau image.

Nous souhaitons, et nous avons mis cela en place dès le début du mandat, pouvoir retransmettre en direct l'ensemble de nos réunions du Conseil municipal. C'est pour cela que nous avons souhaité nous mettre dans un lieu adapté et équipé et permettant aussi d'avoir une certaine distanciation et donc rejoindre de manière pérenne et définitive la salle des mariages du château.

Ce qui vous est proposé, c'est de donner votre accord pour que nous puissions, à l'avenir, nous réunir dans cette salle des mariages pour le Conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Espinos ?

#### MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter contre cette délibération, puisque la salle du conseil, dans laquelle nous sommes aujourd'hui, a été conçue pour cet objet, c'est-à-dire se réunir dans le cadre du Conseil municipal. Effectivement, la captation du son marche depuis bien longtemps. Nous comprenons que depuis le COVID et les captations vidéo, il y ait des complications techniques, mais je pense qu'elles sont résolubles. Aujourd'hui, n'importe quelle entreprise, école ou toute infrastructure, qu'elle soit collective, publique ou privée, a mis en place des captations vidéo dans des salles qui me semblent moins bien équipées et moins grandes que celle-ci. En plus de cela, faire les Conseils municipaux dans la salle des mariages, cela nécessite à chaque fois de la manutention, des déplacements. La salle doit être prête pour le

Conseil, mais le lendemain, elle peut être utilisée par une entreprise, la veille, par des élections. Cela nous paraît plus cher, presque, et plus compliqué, en tout cas, de réunir le Conseil municipal en salle des mariages. Merci.

#### M. LE MAIRE

C'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? 7, 9 et 2 pouvoirs. 7 et 4, 11. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Cette délibération est adoptée.

#### UNE INTERVENANTE

J'ai juste un commentaire. Au passage, il n'y a plus écrit mairie sur notre mairie. Il n'y aura plus de Conseil municipal dans la salle du conseil. Il n'y aura plus de Conseil municipal dans notre mairie. Et il n'y a même plus écrit mairie sur notre mairie.

#### M. LE MAIRE

Vous avez vu qu'il y avait eu quand même un ravalement de la mairie, ça a été commandé et cela va être remis. Effectivement, il n'y a aucun souci. Ne vous inquiétez pas, cela reste bien une mairie et nous attendons que ce soit fait.

Ceux qui se posaient des questions sur la nécessité du ravalement, je peux vous dire qu'une fois qu'on avait retiré les volets et qu'on regardait de près, il y avait un sacré besoin de ravalier la mairie qui s'effritait de manière un petit peu embêtante.

### **2022-09-26-03 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CONSTANCE HUYNH TUONG**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

En date du 30 août 2022, Mme Constance HUYNH TUONG a démissionné de son poste de conseiller municipal pour le groupe « Tous Ensemble Pour Buc ».

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, une information de cette démission a été transmise au Préfet des Yvelines en date du 12 septembre 2022.

Le 9 septembre 2022, il a été proposé à M. Bruno GUILLON, suivant de liste, ce remplacement qu'il a accepté le 13 septembre 2022.

#### **DELIBERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-4,

VU l'article L 270 du Code Electoral,

VU la lettre de démission transmise par Madame Constance HUYNH TUONG à Monsieur le Maire en date du 30 août 2022,

VU le courrier au Préfet l'informant de la démission de Madame Constance HUYNH TUONG en date du 12 septembre 2022,

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

CONSIDERANT qu'après avoir été sollicité le 9 septembre 2022, Monsieur Bruno GUILLON, placé en 25<sup>ème</sup> position sur la liste « Tous Ensemble Pour Buc », a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal, par courriel en date du 13 septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition des commissions municipales,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**PREND ACTE** de l'installation dans ses fonctions de conseiller municipal de Buc pour le groupe « Tous Ensemble Pour Buc » de Bruno GUILLON en remplacement de Madame Constance HUYNH TUONG.

### M. LE MAIRE

Je vous propose de passer au deuxième point des affaires générales, deuxième et troisième d'ailleurs, puisqu'il s'agit de prendre acte de l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission, d'une part, de Constance Huynh et, d'autre part, de Michel Fastre.

Je tiens tout d'abord à les remercier tous les deux pour leur engagement depuis le début de la mandature et pour le travail qu'ils ont fait, sachant que Michel Fastre nous a dit qu'il pourrait continuer à apporter son soutien technique sur la zone d'activité, mais qu'il ne souhaitait plus être Conseiller municipal.

Dans l'ordre de la liste, il a été proposé à Monsieur Bruno Guillon, dans un premier temps, qu'il l'a accepté et je l'en remercie, et à Isabelle Bourgeonnier, d'autre part, qui a également accepté, de siéger au sein du Conseil municipal.

Il vous est donc demandé de prendre acte de cette installation.

Est-ce qu'il y a éventuellement des questions ou des commentaires ? Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous saluons le départ de Constance et Michel, avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler pendant ces deux années. Nous sommes très heureux d'accueillir Bruno Guillon et Isabelle Bourgeonnier. Bienvenue. Comme l'a dit le Maire, bienvenue à vous.

Nous constatons toutefois que cela a fait 7 départs sur 22 membres de la majorité depuis le début du mandat, que ce soit des départs du Conseil municipal ou des départs du groupe majoritaire pour les membres qui sont restés au Conseil municipal. Nous trouvons que cela fait quand même beaucoup.

Notre question est la suivante. Quelles seront les délégations qu'auront Madame Bourgeonnier et Monsieur Guillon ?

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Parfois, dans la vie municipale, il y a des gens..., notamment quand il s'agit de jeunes dont la vie professionnelle ou la vie personnelle fait que cela peut les éloigner de leur région initiale ou un manque de temps qui fait que cela les conduit à faire autre chose. On a vu certains qui étaient sur la liste aussi et qui n'ont pas pu siéger parce qu'ils étaient partis hors de l'Ile-de-France. Ce sont des choses qui arrivent. Après, je ne commenterai pas sur ceux qui ont quitté et décident de rester dans le Conseil. Là, c'est d'autres raisons. Ceux qui ont quitté et ont renoncé à leur poste de Conseil municipal, c'était effectivement pour des raisons personnelles et souvent liées à leur activité professionnelle.

Concernant les délégations, Bruno Guillon aura une délégation sur la zone d'activité. Il va prendre le relais de Michel. Je tiens à dire que Bruno travaillait déjà en binôme avec Michel et l'accompagnait de manière assez régulière.

M. GUILLON

Je voudrais rendre hommage au travail de Michel, qui a été très important.

M. LE MAIRE

Merci, Bruno. Tu fais bien de le dire.

Quant à Isabelle Bourgeonnier, elle n'aura pas de délégation. Elle travaillera sur des sujets sur lesquels travaillait Constance, sur la partie culture, mais sans prendre néanmoins de délégation.

Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci. Pour rappel, il y a combien de membres de la majorité qui n'ont pas de délégation, finalement ? Je suis désolée de poser cette question, mais je suis un peu perdue.

M. LE MAIRE

Aujourd'hui il y en a deux, sauf erreur de ma part.

MME ESPINOS

Ayse et Isabelle. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur Gasq ?

M. GASQ

Pour la clarification du vote d'avant, sur le changement de salle, dans la mesure où Michel et Constance ne faisaient plus partie du Conseil et que, du coup, on vient juste d'installer Bruno et Isabelle, est-ce que finalement, le total, c'était 27 ou 29 ?

M. LE MAIRE

C'est une bonne question. Cela devrait être 27. En toute logique, cela devrait être 27. Cela ne change pas le résultat, mais cela devrait être 27 en toute logique, puisqu'ils n'étaient pas encore installés.

MME MESSINA

Monsieur le Maire, je voudrais aussi publiquement remercier Michel Fastre et remercier Bruno Guillon pour ce qu'il a fait avec Michel. Je sais que cela se passera bien. Un hommage à Michel pour son soutien et bienvenue Bruno.

M. LE MAIRE

Merci à Céleste Messina pour cette précision.

**2022-09-26-04 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR MICHEL FASTRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 9 septembre 2022, M. Michel FASTRE a démissionné de son poste de conseiller municipal pour le groupe « Tous Ensemble Pour Buc ».

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, une information de cette démission a été transmise au Préfet des Yvelines en date du 12 septembre 2022.

Le 9 septembre 2022, il a été proposé à Mme Isabelle BOURGEONNIER, suivante de liste, ce remplacement qu'elle a accepté le 13 septembre 2022.

**DELIBERATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-4,

VU l'article L 270 du Code Electoral,

VU la lettre de démission transmise par Monsieur Michel FASTRE à Monsieur le Maire en date du 9 septembre 2022,

VU le courrier au Préfet l'informant de la démission de Monsieur Michel FASTRE en date du 12 septembre 2022,

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

CONSIDERANT qu'après avoir été sollicitée le 9 septembre 2022, Madame Isabelle BOURGEONNIER, placée en 26<sup>ème</sup> position sur la liste « Tous Ensemble Pour Buc », a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal, par courriel en date du 13 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**PREND ACTE** de l'installation dans ses fonctions de conseiller municipal de Buc pour le groupe « Tous Ensemble Pour Buc » de Madame Isabelle BOURGEONNIER en remplacement de Monsieur Michel FASTRE,

## **2022-09-26-05 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **DELIBERATION**

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-09-28/04 du 28 septembre 2020 relative à la création et à la composition des commissions communales,

CONSIDERANT la création d'un nouveau groupe municipal « BUC DESIR » en date du 20 mai 2022 au sein du conseil municipal, constitué par les élus :

- Véronique HUYNH
- Pierrette MAZERY
- Frank MARQUET
- Frédérique SARRAU

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale et que les remplacements se font à l'intérieur d'un même groupe,

CONSIDERANT la volonté d'ouverture du Maire afin de donner l'accès à tous les groupes politiques élus et créés en cours de mandat aux commissions municipales permanentes,

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit des commissions,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

<b>NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES</b>				<b>29</b>
<b>POUR</b>	<b>29</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	

**PROCEDE** à la révision des 9 commissions municipales permanentes, ayant chacune pour thème :

1. Développement économique et Commerce
2. Solidarité
3. Démocratie Constructive et Coopération Interrégionale et européenne
4. Finances
5. Travaux et Transition Energétique
6. Aménagement, Urbanisme et Environnement
7. Education et Petite Enfance
8. Sport, Vie Associative et Jeunesse
9. Culture, Valorisation Patrimoine et Tourisme

**FIXE** comme suit le nombre de membres de chacune des commissions.

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à main levée à la désignation des membres de chacune des commissions, selon la représentation proportionnelle.

**Commission n° 1 : Développement économique et commerce**

**Président de Droit** : M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc !:** Mme MESSINA Céleste, M. COLLEEMALLAY John, M. STANKOVIC Dejan, M. GUILLON Bruno

**Pour Buc Naturellement :** M. GASQ Christian, Mme LE DANTEC Catherine

**Buc Désir :** Mme Pierrette MAZERY

**SONT ELUS** pour former la commission n° 1 : Développement économique et commerce

1	Mme MESSINA Céleste
2	M. COLLEEMALLAY John
3	M. GUILLON Bruno
4	M. STANKOVIC Dejan
5	M. GASQ Christian
6	Mme LE DANTEC Catherine
7	Mme MAZERY Pierrette

**Commission n° 2 : Solidarité**

**Président de Droit** : M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc !:** Mme MESSINA Céleste, M. BIZEAU Jean-Paul, Mme MORELLI Elisabeth, Mme GENOVA Odile,

**Pour Buc Naturellement :** Mme GAULIER Françoise, Mme WEISS Lorraine

**Buc Désir :** Mme Frédérique SARRAU

**SONT ELUS** pour former la commission n° 2 : Solidarité

1	Mme MESSINA Céleste
2	M. BIZEAU Jean-Paul
3	Mme MORELLI Elisabeth
4	Mme GENOVA Odile
5	Mme GAULIER Françoise
6	Mme WEISS Lorraine
7	Mme SARRAU Frédérique

**Commission n° 3 : Démocratie Constructive et Coopération Interrégionale et européenne**

**Président de Droit** : M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc !:** M. COLLEEMALLAY John, M. BIZEAU Jean-Paul, GENOVA Odile, M. STANKOVIC Dejan,

**Pour Buc Naturellement :** M. JOURDAN Rémy, Mme WEISS Lorraine

**Buc Désir :** M. MARQUET Frank

**SONT ELUS** pour former la commission n° 3 : Démocratie Constructive et Coopération Interrégionale et européenne

1	M. COLLEEMALLAY John
2	M. BIZEAU Jean-Paul
3	M. STANKOVIC Dejan
4	Mme GENOVA Odile
5	M. JOURDAN Rémy
6	Mme WEISS Lorraine
7	M. MARQUET Frank

**Commission n° 4 : Finances**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 15**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc !:** M. COLLEEMALLAY John, Mme MESSINA Céleste, M. MILLION-ROUSSEAU Bernard, M. HILAIRE Jean-Christophe, Mme CONNAN-BAYRAM Ayse, M. BIZEAU Jean-Paul, Mme SAINCILY Annie, M. STANKOVIC Dejan, Mme GENOVA Odile

**Pour Buc Naturellement :** Mme ESPINOS Juliette, M. GASQ Christian, M. HULLOT Thierry, M. JOURDAN Rémy

**Buc Désir :** Mme MAZERY Pierrette, Mme HUYNH Véronique

**SONT ELUS** pour former la commission n° 4 : Finances

1	M. COLLEEMALLAY John
2	Mme MESSINA Céleste
3	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
4	M. HILAIRE Jean-Christophe
5	Mme CONNAN-BAYRAM Ayse
6	M. BIZEAU Jean-Paul
7	Mme Annie SAINCILY
8	M. STANKOVIC Dejan
9	Mme GENOVA Odile
10	Mme ESPINOS Juliette
11	M. GASQ Christian
12	M. HULLOT Thierry
13	M. JOURDAN Rémy
14	Mme. MAZERY Pierrette
15	Mme. HUYNH Véronique

**Commission n° 5 : Travaux et Transition Energétique**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 8**



Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc I :** M. HILAIRE Jean-Christophe, M. MILLION-ROUSSEAU Bernard, M. WIOLAND Hervé, M. TOUVET Stéphane, Mme GENOVA Odile,  
**Pour Buc Naturellement :** Mme ESPINOS Juliette, M. HULLOT Thierry  
**Buc Désir :** Mme HUYNH Véronique

**SONT ELUS** pour former la commission n° 5 : Travaux et Transition Energétique

1	M. HILAIRE Jean-Christophe
2	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
3	M. WIOLAND Hervé
4	M. TOUVET Stéphane
5	Mme GENOVA Odile
6	Mme ESPINOS Juliette
7	M. HULLOT Thierry
8	Mme. HUYNH Véronique

**Commission n° 6 : Aménagement, Urbanisme et Environnement**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 11**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc I :** M. MILLION-ROUSSEAU Bernard, M. COLLEEMALLAY John, Mme MESSINA Céleste, M. HILAIRE Jean-Christophe, Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine, M. WIOLAND Hervé, M. STANKOVIC Dejan  
**Pour Buc Naturellement :** Mme ESPINOS Juliette, Mme WEISS Lorraine, M. HULLOT Thierry  
**Buc Désir :** Mme HUYNH Véronique

**SONT ELUS** pour former la commission n° 6 : Aménagement, Urbanisme et Environnement

1	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
2	M. COLLEEMALLAY John
3	Mme MESSINA Céleste
4	M. HILAIRE Jean-Christophe
5	M. STANKOVIC Dejan
6	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
7	M. WIOLAND Hervé
8	Mme ESPINOS Juliette
9	Mme WEISS Lorraine
10	M. HULLOT Thierry
11	Mme HUYNH Véronique

**Commission n° 7 : Education et Petite Enfance**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc ! :** Mme SAINCILY Annie, Mme MORELLI Elisabeth, Mme VERLY Elisabeth, Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine,  
**Pour Buc Naturellement :** Mme GAULIER Françoise, M. HULLOT Thierry  
**Buc Désir :** M. MARQUET Frank

**SONT ELUS** pour former la commission n° 7 : Education et Petite Enfance

1	Mme Annie SAINCILY
2	Mme MORELLI Elisabeth
3	Mme VERLY Elisabeth
4	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
5	Mme GAULIER Françoise
6	M. HULLOT Thierry
7	M. MARQUET Frank

**Commission n° 8 : Sport, Vie Associative et Jeunesse**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc ! :** M. BIZEAU Jean-Paul, M. GUILLON Bruno, Mme SAINCILY Annie, Mme VERLY Elisabeth,  
**Pour Buc Naturellement :** Mme GAULIER Françoise, M. GASQ Christian  
**Buc Désir :** M. MARQUET Frank

**SONT ELUS** pour former la commission n° 8 : Sport, Vie Associative et Jeunesse

1	M. BIZEAU Jean-Paul
2	M. GUILLON Bruno
3	Mme SAINCILY Annie
4	Mme VERLY Elisabeth
5	Mme GAULIER Françoise
6	M. GASQ Christian
7	M. MARQUET Frank

**Commission n° 9 : Culture, Valorisation Patrimoine et Tourisme**

**Président de Droit :** M. Stéphane GRASSET, Maire

**Nombre de membres : 7**

Se déclarent candidats :

**Tous Ensemble Pour Buc ! :** Mme RAGOT-VILLARD Maguy, Mme SAINCILY Annie, Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine, Mme BOURGEONNIER Isabelle,  
**Pour Buc Naturellement :** M. GASQ Christian, Mme LE DANTEC Catherine  
**Buc Désir :** Mme SARRAU Véronique

**SONT ELUS** pour former la commission n° 9 : Culture, Valorisation Patrimoine et Tourisme

1	Mme RAGOT-VILLARD Maguy
2	Mme SAINCILY Annie

3	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
4	Mme BOURGEONNIER Isabelle
5	M. GASQ Christian
6	Mme LE DANTEC Catherine
7	Mme SARRAU Frédérique

**DIT** qu'en cas d'absence d'un des membres des commissions à l'une ou l'autre réunion de celles-ci, il pourra être remplacé par un autre conseiller municipal de son groupe.

### M. LE MAIRE

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne la modification de la composition des commissions municipales.

C'est la suite logique de la création d'un nouveau groupe municipal, Buc Désir, en date du 20 mai, au sein duquel siègent Véronique Huynh, Pierrette Mazery, Frank Marquet et Frédérique Sarrau.

Vous le savez, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle, même si on ne demande pas de l'avoir à la virgule près, mais dans l'esprit, c'est de respecter cette proportionnalité. Dans la mesure où, effectivement, nous souhaitons que chacun des groupes puisse s'exprimer au sein des commissions et en respectant cet aspect proportionnel, nous vous proposons de revoir la composition de chacune des commissions.

Vous l'avez dans la note de synthèse qui vous a été remise. Pour les neuf commissions, nous avons fait un travail au niveau de notre groupe pour voir quels étaient les conseillers municipaux volontaires pour travailler dans chacune des commissions. Vous les avez là. Ils sont candidats à ce titre pour le groupe Tous Ensemble Pour Buc. Donc il y a besoin, pour chacune des commissions, de nommer le ou les représentants des groupes Pour Buc Naturellement et Buc Désir.

Allez-y, Madame Mazery.

### MME MAZERY

Vous passez une délibération alors qu'il y a le règlement intérieur. La composition des commissions a été enregistrée en règlement intérieur. C'est passé, je crois, le 28 septembre 2020. Donc on ne peut pas passer une délibération si on ne change pas le règlement intérieur. Ce n'est pas possible.

### M. LE MAIRE

C'est un point que nous avons vérifié au préalable avec le contrôle de légalité, sur le fait qu'effectivement, nous pouvons travailler dans cet ordre-là, sur le fait de pouvoir, compte tenu de la modification des groupes, revoir juste la composition des commissions sans que cela touche au règlement intérieur.

### UN INTERVENANT

Composition. Mais le nombre ? Les gens présents, bien sûr, ils peuvent bouger. Mais est-ce que le nombre aussi ? C'est ce qu'ils ont précisé au contrôle de légalité ?

M. LE MAIRE

Ils ont eu exactement la délibération que vous avez sous les yeux. Et ils avaient dans les mains notre règlement intérieur, effectivement. Et nous avons posé spécifiquement cette question.

MME MAZERY

Si vous avez la réponse de la préfecture, comme ça, je demanderai aussi.

M. LE MAIRE

N'hésitez pas.

MME MAZERY

Je n'hésiterai pas. Ne vous en faites pas.

En principe, quand les élus sont nommés dans les commissions et que c'est dans le règlement intérieur, déjà, la moindre des choses, c'était de contacter tout le monde pour qu'on en discute tous ensemble. Vous n'avez pas touché du tout aux élus de Pour Buc Naturellement, ce qui est très bien, mais il n'empêche qu'on aurait pu en discuter. C'est une question de correction. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il faut quand même que les modifications que vous faites ne pénalisent pas spécialement les élus. Or, là, le changement de nombre d'adhérents dans vos commissions fait qu'en fait, nous perdons des sièges, y compris sur la commission finances. Si vous reprenez la proportionnelle de la commission finances, il y a 14, on devrait avoir 2 membres. Vous voudriez en avoir 3. Mais comme vous n'y touchez pas, ce qui est normal, il ne faut pas y toucher, c'est 4. Donc on devrait au minimum en avoir 2.

UNE INTERVENANTE

(1:02:22 Inaudible) pour un problème d'arrondi.

MME MAZERY

Donc tout ça montre qu'en fait, vous avez fait en sorte qu'on n'ait qu'une seule personne, qu'un seul élu par commission.

M. LE MAIRE

Non. A priori, il y a 2 membres à la commission finances.

MME MAZERY

Comment ça, il y a deux membres ?

UNE INTERVENANTE

A priori, il y a 2 membres, mais sur le papier que vous nous avez proposé, il n'y en a que 1. Or, pour le problème d'arrondi, rien qu'un petit calcul fait que, normalement, il y a 2 membres.

MME MAZERY

Mais ce n'est pas grave parce que, de toute façon, j'écrirai à la préfecture.

M. LE MAIRE

De toute façon, encore une fois, le principe de proportionnalité, c'est non pas à la virgule près, c'est le fait de respecter effectivement globalement les poids respectifs des différents groupes. C'est ça, l'approche. Et, encore une fois, c'est un point que nous avons validé auprès du contrôle de légalité. Vous pourrez les interroger, les contacter, pour avoir confirmation de cela. Faites un recours au tribunal administratif, si vous voulez. Mais, encore une fois, vous imaginez bien qu'on a pris nos précautions pour nous assurer que c'était bien conforme, avec la délibération proposée et le règlement intérieur et les compositions des différents groupes, pour effectivement valider cela.

MME MAZERY

Mais vous êtes d'accord (1:04:23 inaudible). On devait avoir 2 sièges, 2 membres. Non, ce n'est pas le cas. Avant, vous aviez 16. A la limite, comme Monsieur Fastre n'y est plus, on aurait pu descendre à 15. Mais, là, à 14, je suis désolée. Mais ce n'est pas grave.

UNE INTERVENANTE

Si. C'est grave.

MME MAZERY

Ils ne vont pas bouger, de toute façon.

UNE INTERVENANTE

Si, c'est grave. Vous annoncez que tout va bien puisqu'on a 2 sièges et, sur le papier, il n'y en a que 1. Je fais un calcul facile, j'ai un arrondi à 1,82 pour le groupe Désir et un arrondi à je ne sais pas combien, 60, pour le groupe TEPB. Donc évidemment, 82, c'est plus grand que 60. Donc, normalement, on a 1 siège de plus et vous 1 siège de moins.

M. LE MAIRE

Il y a peut-être une erreur sur la note de synthèse transmise, sur l'annexe.

UNE INTERVENANTE

Encore une fois, les documents qui nous sont transmis sont un peu aléatoires et cela ne correspond pas à ce que vous dites.

M. LE MAIRE

Ils ne sont pas aléatoires. Il y a peut-être un point précis sur ce sujet-là.

UNE INTERVENANTE

C'est important le vocabulaire. On est d'accord.

M. LE MAIRE

On va voter sur chacune des commissions.

Monsieur Jourdan ?

### M. JOURDAN

Merci, Monsieur le Maire. Justement, petite question, en dehors des remarques formulées par Buc Désir. Quelle a été la réflexion qui amène à baisser le nombre de conseillers municipaux ? D'ailleurs, je ne dis pas ça pour moi. Je dis plutôt ça pour la majorité, puisque c'est eux qui sont moins nombreux aux commissions. Il y a peut-être une réflexion en interne. Je voulais juste voir s'il y avait quelque chose.

### M. LE MAIRE

Une des réflexions a été de faire en sorte que ces groupes soient des groupes de travail et d'avoir le nombre approprié de membres pour effectivement pouvoir travailler. C'est là-dessus que nous nous sommes fondés. Chacun pourra se positionner au moment du vote.

Ce que je vous propose, c'est de passer chaque commission l'une après l'autre et de faire un vote pour chacune des commissions.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose qu'on fasse à main levée pour les candidats qui seront présentés. Par exemple, si nous démarrons sur la commission numéro un, il y aurait les candidats de Tous Ensemble Pour Buc. Il y aurait deux candidats Pour Buc Naturellement, et un candidat pour Buc Désir. Si vous en êtes d'accord, je propose à chacun des groupes de dire quel serait le ou les candidats ou candidates et qu'on fasse un vote à main levée sur la composition de la commission.

Est-ce que vous êtes d'accord avec ce mode opératoire ? Oui ? Est-ce que tout le monde est d'accord avec ce mode opératoire ? Il n'y a pas d'opposition ?

*(1:07:34 Intervention inaudible)*

Mais sur ce mode opératoire pour désigner les membres de chaque commission, nous sommes d'accord ? On procède comme ça ? Ok.

Sur la commission numéro un, vous avez le nom des candidats pour Tous Ensemble Pour Buc. Quels seraient les candidats de Pour Buc Naturellement ?

### MME ESPINOS

De toute façon, pour faire simple, nous ne changeons aucun de nos membres d'aucune des commissions. Nous sommes dans la stabilité, nous sommes dans l'unité et nous sommes très contents de pouvoir être maintenus dans chacune des commissions. Nous vous en remercions, Monsieur le Maire.

Sur le principe, on comprend que vous ayez évidemment consulté les services de légalité. C'est quand même étonnant qu'ils soient d'accord pour qu'on passe outre le règlement intérieur que, effectivement, nous avons voté en septembre 2020 et sur lequel il y a écrit noir sur blanc le nombre de membres de chaque commission. Sur le principe, c'est un peu embêtant. Je ne vous rappelle pas non plus de quelle façon a été voté ce règlement intérieur, sans concertation, à l'époque, déjà. Mais je suis quand même un peu interloquée par le fait que le contrôle de légalité ne tienne pas compte du document essentiel qui régit notre façon de travailler ensemble.

En tout cas, nous maintenons tous les membres de chacune des commissions, comme elles étaient définies déjà depuis le mois de septembre 2020.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci, Madame Espinos.

La précision que je vous apporte, c'est qu'on peut réduire le nombre de membres dans une commission, mais on ne peut pas l'augmenter. Donc tel qu'on l'a fait – c'est pour cela que le contrôle de légalité a donné son accord –, effectivement, on n'a revu aucune commission à la hausse, mais éventuellement certaines à la baisse. Voilà pourquoi.

On a les noms des deux membres des commissions pour chacune des commissions.

UNE INTERVENANTE

Je voudrais juste vous poser encore une question vous ne modifiez pas du tout le règlement intérieur ou vous allez quand même le modifier ?

M. LE MAIRE

Le règlement intérieur fera l'objet d'une modification, mais nous aurons l'occasion de voir cela à une autre occasion. Comme vous le voyez, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour ce soir.

UNE INTERVENANTE

Et ensemble.

M. LE MAIRE

Et ensemble.

Développement économique, si je note bien, commission numéro une, c'est donc Christian Gasq et Catherine Le Dantec. Donc pour Buc Désir, quelle serait la personne qui y siégerait ? Madame Mazery. Ok.

Je vous propose de voter à main levée sur cette composition de la commission, qui serait donc Madame Messina, Monsieur Colleemallay, Monsieur Guillon, Monsieur Stankovic, Monsieur Gasq, Madame Le Dantec et Madame Mazery. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

Commission numéro deux, solidarité, sauf erreur de ma part, c'est Madame Françoise Gaulier et Madame Lorraine Weiss qui représenteraient Pour Buc Naturellement. Qui représenterait Buc Désir ? Frédérique Sarrau. Merci beaucoup.

Donc la composition serait la suivante : Madame Messina, Monsieur Bizeau, Madame Morelli, Madame Genova, Madame Gaulier, Madame Weiss et Madame Sarrau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

La commission numéro trois, ce serait donc Monsieur Colleemallay, Monsieur Bizeau, Monsieur Stankovic, Madame Genova, puis Monsieur Jourdan et Madame Weiss Et

quel serait le représentant de Buc Désir ? Monsieur Marquet. Merci beaucoup. Aux noms que j'ai cités tout à l'heure, nous rajoutons donc Monsieur Marquet. Qui est contre la composition de cette commission ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

Commission numéro quatre composée de la manière suivante : Monsieur Colleemallay, Madame Messina, Monsieur Million-Rousseau, Monsieur Hilaire, Madame Connan-Bayram, Monsieur Bizeau, Madame Sainsily, Monsieur Stankovic, Madame Genova, Madame Espinos, Monsieur Gasq, Monsieur Hullot, Monsieur Jourdan. Nous pouvons passer à 15 dans la mesure où on était à 16. Donc c'est bon. Donc il peut y avoir deux personnes représentant Buc Désir qui seraient... ? Madame Huynh et Madame Mazery. Parfait. Désolé pour cette coquille, mais c'est réparé.

La composition est donc celle que j'évoquais avec tous les noms, plus Madame Huynh et Madame Mazery. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La commission numéro cinq, travaux et transition énergétique : Monsieur Hilaire, Monsieur Million-Rousseau, Monsieur Wioland, Monsieur Touvet, Madame Genova, Madame Espinos, Monsieur Hullot. Quel serait le représentant de Buc Désir ? Madame Huynh. Merci beaucoup. Pour cette composition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

La six, aménagement, urbanisme et environnement : Monsieur Million-Rousseau, Monsieur Colleemallay, Madame Messina, Monsieur Hilaire, Monsieur Stankovic, Madame Le Bihan-Abrami, Monsieur Wioland, Madame Espinos, Madame Weiss, Monsieur Hullot. Quel serait le représentant de Buc Désir ? Mme Huynh ? Merci beaucoup. Pour cette composition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

La sept, éducation, petite enfance : Madame Sainsily, Madame Morelli, Madame Verly, Madame Le Bihan-Abrami, Madame Gaulier, Monsieur Hullot. Et ? Monsieur Marquet. Merci beaucoup. Pour cette nouvelle composition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

La commission numéro huit, sport, vie associative et jeunesse : Monsieur Bizeau, Monsieur Guillon, Madame Sainsily, Madame Verly, Madame Gaulier, Monsieur Gasq. Et pour Buc Désir ? Monsieur Marquet. Merci beaucoup. Pour cette nouvelle composition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Commission numéro neuf, culture, valorisation, patrimoine et tourisme : Madame Ragot-Villard, Madame Sainsily, Madame Le Bihan-Abrami, Madame Bourgeonnier, Monsieur Gasq, Madame Le Dantec. Pour Buc Désir ? Madame Sarrau. Merci beaucoup. Pour cette nouvelle composition, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

Merci d'avoir pu procéder de cette manière-là.



# FINANCES

## 2022-09-26-06 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

La Décision Modificative n°2 du budget de la ville a pour objet de modifier les ouvertures de crédits du Budget Primitif afin d'amortir des subventions transférables pour un montant de 9 200 €.

Cette opération d'ordre génère deux écritures distinctes et équilibrées : (Dépense chapitre 040 = Recette chapitre 042)

- Dépense d'ordre d'investissement chapitre 040 nature 13911 : + 9 200 €
- Recette d'ordre de fonctionnement chapitre 042 nature 777 : + 9 200 €

Afin de présenter cette Décision Modificative en équilibre, il convient de procéder à des réductions de crédits sur chacune des sections.

- Dépenses d'investissement chapitre 21 Nature 2152 : - 9 200 €
- Recettes de fonctionnement chapitre 74 Nature 7488 : - 9 200 €

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	Chapitre 042 : 9 200 Chapitre 74: - 9 200 0
Investissement	
Dépenses	Recettes
Chapitre 040 : 9 200 Chapitre 21 : - 9 200 0	

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative N°2 pour le budget de la ville.

### DELIBERATION

VU le Budget Primitif de la commune adopté par délibération N°2022-04-04-07 du 4 avril 2022,

VU la Décision Modificative n°1 adoptée par délibération N°2022-06-20-03 le 20 juin 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits afin de passer les écritures d'ordres de subventions transférables,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

NOMBRE SUFRAGES EXPRIMES				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTION

**DECIDE** d'adopter la Décision Modificative n°2 pour le budget de la ville qui s'établit de la manière suivante :

M. LE MAIRE

Nous passons au point suivant et nous abordons le domaine finances. Je vais passer la parole à Monsieur John Colleemallay.

M. COLLEEMALLAY

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération au niveau des finances, comme chaque année, nous devons passer des écritures d'ordre relatives aux subventions transférables. Ce sont des subventions d'investissement non encore amorties. Pour pouvoir passer les écritures nécessaires à l'amortissement de ces subventions, il convient donc d'ouvrir des crédits budgétaires au sein de cette étape. Cette opération d'ordre génère deux écritures distinctes et équilibrées, aux dépenses, chapitre 040, égal le chapitre 042, pour 9 200 euros, plus 9 200 et moins 9 200.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette écriture d'ordre ?

M. LE MAIRE

Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Il ne s'agit pas de montants trop importants relativement au budget global de la commune. Ceci dit, c'est dommage que cela n'ait pas été vu en commission. Et en fait, on a le libellé des chapitres 040 et 042, mais est-ce qu'on pourrait avoir une précision sur le contenu de ce montant ? De quoi s'agit-il réellement, s'il vous plaît ? Merci.

M. COLLEEMALLAY

Oui, il s'agit des subventions FISAC, qui datent de 2012 et qui sont reprises chaque année, d'année en année. Chaque année, nous repassons exactement les mêmes montants. Depuis 2013, il y a cette écriture qui est passée et qui est chaque année du même montant.

MME ESPINOS

Donc pourquoi on ne l'a pas mis au budget primitif, si c'est reporté chaque année ?

M. COLLEEMALLAY

Je ne saurais répondre à cette question. Je n'ai pas les éléments de réponse.

M. LE MAIRE

Madame Mazery ?

MME MAZERY

Ce que je voulais dire, c'est que les subventions transférables s'amortissent au même titre que les biens acquis et qui sont amortissables. C'est pour ça que les subventions

peuvent s'amortir sur sept ans, dix ans. Elles prennent le même rythme que l'immobilisation ou le bien meuble pour lequel on a obtenu la subvention pour l'acquisition. Le but, c'est de constater une dépense de fonctionnement 68 quand on amortit et on fait un transfert au 777 – maintenant, c'est le 74, parce qu'on a changé de nomenclature – pour compenser en partie la dépense de fonctionnement. C'est pour cela que cela peut s'étaler sur plusieurs années.

Pourquoi cela n'a pas été fait au BP ? On l'a vu, mais ça s'est fait un peu dans la précipitation, le BP. Je ne sais pas si vous vous rappelez, on était quand même dans des conditions un peu folkloriques, on va dire ça comme ça. Donc on ne l'avait pas mis, mais on avait bien dit aux personnes de les réintégrer, après, dans le courant de l'année, parce que c'est indispensable, de toute façon, de les intégrer.

MME ESPINOS

Merci beaucoup. Ma question était judicieuse malgré tout.

M. LE MAIRE

Comme toujours, Madame Espinos. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

## **2022-09-26-07 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET DES CREDITS OUVERTS 2022 – BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

La commune de Buc attribue annuellement aux associations trois types de subventions :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions exceptionnelles
- Les subventions dites « crédits ouverts »

Les premières, comme leur nom l'indique, participent au financement du fonctionnement des associations.

Les secondes sont accordées pour aider les associations à financer des manifestations exceptionnelles comme des championnats, des galas ou lorsqu'elles participent, par leur intervention, à l'animation de la commune.

Les troisièmes permettent aux associations de renouveler du matériel usagé ou devenu hors normes. Les associations doivent fournir leurs justificatifs de paiement pour en obtenir le versement.

La majorité des membres de la commission des finances réunie le 2 février dernier a souhaité que les subventions exceptionnelles et les subventions dites « crédits ouverts » soient dissociées du vote du budget et fassent l'objet d'un vote bien séparé.

Pour 2022, au titre des subventions dites exceptionnelles et particulières, il s'agit des subventions listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Motif
APY Buc	3 900 €	Exceptionnel : championnats de France et du Monde

Clin d'Oeil	1 000 €	Exceptionnel: gala
PSAB Saltimbuc	1 000 €	Exceptionnel: spectacle de juin
Step to Dance	979,20 €	Exceptionnel : remboursement régisseur de leur spectacle

Par ailleurs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France sollicite une subvention de 135 € pour l'accueil de 3 apprentis de Buc au Centre de Formation des Apprentis de Versailles :

CRMA / CFA Versailles	135 €	Participation au coût formation 3 apprentis
-----------------------	-------	---

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder lesdites subventions au titre du budget 2022 comme indiqué ci-dessus.

### DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022-04-04/07 du 4 avril 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 de la commune,

CONSIDERANT que des nouvelles demandes ont été présentées en Mairie après le vote du BP 2022,

CONSIDERANT que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines sollicite une subvention de 135 € pour l'accueil de 3 apprentis de Buc au Centre de Formation des Apprentis,

CONSIDERANT que la commune de Buc attribue par ailleurs aux associations des subventions exceptionnelles pour lesquelles elles s'engagent à justifier la réalisation de l'évènement,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

<b>NOMBRE SUFRAGES EXPRIMES</b>			<b>29</b>
<b>POUR</b>	<b>29</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>

**DECIDE** d'accorder une subvention de :

- 3 900 € à APY Buc
- 1 000 € à Clin d'œil
- 1 000 € à PSAB Saltimbuc
- 979,20 € à Step to Dance
- 135 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines,

**PRECISE** que ces subventions seront imputées au compte 6574 du budget 2022

### M. LE MAIRE

Nous passons au point suivant, toujours Monsieur Colleemallay, sur l'attribution de subventions exceptionnelles et des crédits ouverts 2022. Monsieur Colleemallay ?

### M. COLLEEMALLAY

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. La commune de Buc attribue, comme vous le savez, annuellement, aux associations, trois types de subvention, la première étant des subventions de fonctionnement. Ensuite, nous avons des subventions exceptionnelles et enfin des subventions dites de crédits ouverts. Les premières, comme leur nom l'indique, participent au financement du fonctionnement des associations. Les secondes sont accordées aux associations pour financer les manifestations exceptionnelles comme les championnats, les galas ou lorsqu'elles participent par leur intervention à l'animation de la commune. Les troisièmes permettent aux associations de renouveler du matériel usagé devenu hors-norme. Les associations devront fournir des justificatifs pour le paiement et pour obtenir cette subvention.

A la dernière commission finances, qui s'était réunie le deux février dernier, il avait été souhaité que ces subventions exceptionnelles et les subventions dites de crédits ouverts soient dissociées du vote du budget et fassent l'objet d'un vote bien séparé, d'où le vote de ce soir.

Pour 2022, nous avons des subventions dites exceptionnelles et particulières. Il s'agit des subventions qui sont listées dans le tableau que vous avez sous les yeux :

- pour l'APY Buc, 3 900 euros pour l'organisation des championnats de France et du monde, la participation aux championnats de France et du monde,
- pour Clin d'œil, 1 000 euros, c'était pour un gala,
- pour Saltimbuc, 1 000 euros, c'est un spectacle au mois de juin,
- Step To Dance, 979,20, il s'agit ici d'un remboursement pour le régisseur de leur spectacle.

Par ailleurs, la chambre des métiers de l'artisanat d'Ile-de-France sollicite une subvention, 135 euros, pour l'accueil de trois apprentis de Buc au centre de formation des apprentis de Versailles. Donc il est demandé de verser une subvention de 135 euros au CFA de Versailles pour participer au coût de formation de ces trois apprentis bucois.

Il vous est donc demandé d'accorder lesdites subventions au titre du budget 2022, comme indiqué ci-dessus dans le tableau.

### M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Colleemallay. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. On est évidemment favorable au soutien des associations, comme on le dit depuis toujours, et pour prendre en charge les dépenses, notamment les dépenses exceptionnelles, sous réserve qu'elles aient été discutées en commission vie associative au moins et commission finances également.

Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Colleemallay, la dernière commission finances n'a pas eu lieu au mois de février, mais au mois de juillet. Ces dépenses auraient pu tout à fait être discutées en commission finances. En général, les subventions qu'on adresse aux associations sont largement discutées et débattues en commission finances. Donc nous aurions pu mettre celles-là également.

De la même façon, les subventions de fonctionnement, en effet, sont votées de façon annuelle et débattues. Les subventions exceptionnelles peuvent en effet arriver dans le courant de l'année et c'est bien qu'on puisse également en discuter, parce qu'il s'agit de dépenses qui sont quand même importantes, même si on aurait dit d'accord. 3 900 euros pour l'APY Buc, évidemment, cela fait partie du rayonnement de Buc à l'étranger ou nationalement. Donc on est évidemment favorable. Mais la moindre des choses, quand même, c'est d'en discuter en commission.

Sauf erreur de ma part, également, les subventions dites crédits ouverts, s'il s'agit en plus de remplacement de matériel usager, cela doit être pris dans le budget primitif et pas en crédits ouverts. Je trouve que c'est un petit peu dangereux.

Je vous remercie.

M. COLLEEMALLAY

Je vous l'accorde, vous avez entièrement raison. La dernière commission Finances était celle du mois de juillet. Ce à quoi je faisais référence ici, c'était celle où il avait été décidé, où ces sommes-là avaient été vues, la commission du deux février. En fait, il avait été dit qu'on allait voter séparément, faire un vote séparément sur ces subventions exceptionnelles.

M. LE MAIRE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Madame Mazery ?

MME MAZERY

C'est par rapport à Step To Dance, 979,20, parce qu'il me semble que c'est une facture très ancienne, parce que l'association était intervenue sans convention et qu'il y avait eu un problème de facturation. Jean-Paul, ce n'est pas ça ?

M. BIZEAU

C'est une action qui a été menée avant notre arrivée.

MME MAZERY

Ce n'était pas au début ?

M. BIZEAU

Non, avant notre arrivée. A priori, ils n'avaient pas été remboursés à ce moment-là. Donc on avait décidé, ensemble d'ailleurs...

MME MAZERY

Oui, je sais qu'on en avait déjà discuté.

M. BIZEAU

... de rembourser.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Bizeau pour cette précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Mazery, je vais vous demander de couper le micro. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

## **2022-09-26-08 : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROXIMITE YVELINES 2020-2022**

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

Les collectivités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre un modèle de développement résolument durable face aux crises actuelles et à venir.

La commune de Buc s'est engagée à participer pleinement à la transition écologique qui nous ouvre de nouvelles opportunités en termes d'attractivité, de relocalisation d'activités, de développement local, et d'amélioration de la cohésion sociale.

Cette inscription de notre programme municipal est un gage de réussite afin d'apporter des réponses concrètes de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer sur les territoires. La commune se doit d'être ainsi exemplaire, en premier lieu, sur ses propres services et équipements publics.

C'est pourquoi, la ville de Buc a inscrit dans son programme d'investissement pluriannuel plusieurs rénovations énergétiques et des aménagements d'accessibilité PMR de ses bâtiments.

Ces opérations d'investissements sont éligibles depuis 2019 au Contrat de proximité Yvelines +, dispositif de soutien à l'équipement local et à l'aménagement d'espaces publics destiné aux communes et groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants. Le dispositif permet de financer à hauteur de 40 % au maximum trois opérations éligibles dont le coût total est plafonné à 2,5 M€ HT.

Il s'agit ainsi de solliciter le Conseil Départemental des Yvelines l'obtention de 2 subventions sur les 2 opérations suivantes :

- La rénovation énergétique de l'école Louis Clément
- L'accès PMR par la mise en place d'un ascenseur au SPOT

### **DELIBERATION**

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-04-04/07 du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune,

VU la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 décembre 2019 adoptant le règlement du Contrat de Proximité Yvelines 2020-2022,

VU les pièces du dossier de demande de Contrat de Proximité Yvelines 2020-2022,

CONSIDERANT que la commune de Buc s'est engagée à participer pleinement à la transition écologique qui ouvre de nouvelles opportunités en termes d'attractivité, de relocalisation d'activités, de développement local, et d'amélioration de la cohésion sociale,

CONSIDERANT que la commune se doit d'être ainsi exemplaire, en premier lieu, sur ses propres services et équipements publics,

CONSIDERANT qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines, à hauteur de 40% du montant HT des opérations plafonnées à 2 500 000 € pour les opérations suivantes :

- Rénovation énergétique de l'école Louis Clément estimée à 1 121 959 € HT
- Ascenseur PMR de l'établissement le SPOT (Maison de la Jeunesse) estimé à 71 945 € HT

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

NOMBRE SUFRAGES EXPRIMES			29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTION

**ARRETE** le programme définitif du Contrat de Proximité Yvelines + 2020-2022 et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Yvelines les subventions fixées par la délibération susvisée,

### S'ENGAGE A :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental (sauf par dérogation)
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.

Le cas échéant :

- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune (le syndicat...) est propriétaire.

### ANNEXE : Tableau financier

Opération(s)	Montant estimé HT	Montant plafonné	Subvention du Conseil Départemental	Autres financeurs	Part communale	Année de démarrage des travaux
Rénovation énergétique de l'école Louis Clément	1 121 959 €		448 783,6 €		673 175,4 €	2022
Ascenseur PMR de	71 945 €		28 778 €		43 167 €	2022



l'établissement le SPOT						
Total (le cas échéant)	1 193 904 €		477 561,6 €		716 342,4 €	

### M. LE MAIRE

Toujours dans les finances, sollicitation de subventions dans le cadre du contrat de proximité Yvelines 2020-2022. Monsieur Colleemallay ?

### M. COLLEEMALLAY

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici du contrat de proximité Yvelines, un contrat de trois ans qui arrive à la fin de contrat en fin 2022.

Les collectivités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre un modèle de développement résolument durable face aux crises actuelles et à venir. La commune de Buc s'est engagée à participer pleinement à la transition écologique qui nous ouvre de nouvelles opportunités en termes d'attractivité et de relocalisation d'activités, de développement local et d'amélioration de cohésion sociale.

Cette inscription de notre programme municipal est un gage de réussite afin d'apporter des réponses concrètes pour de nouvelles manières de vivre, de produire, de consommer sur les territoires. La commune se doit d'être exemplaire en premier lieu sur ses propres services et ses équipements publics.

La ville de Buc a donc décidé d'inscrire à son programme d'investissement pluriannuel plusieurs rénovations énergétiques et des aménagements d'accessibilité PMR de ces bâtiments. Ces opérations d'investissement sont éligibles depuis 2019 au contrat de proximité Yvelines+, dispositif de soutien de l'équipement local et à l'aménagement d'espaces publics, destiné aux communes et groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants. Le dispositif permet de financer, à hauteur de 40 % au maximum, trois opérations dont le coût total est plafonné à 2 500 000 euros hors taxes.

Dans le cadre de ce contrat, il a été décidé de flécher deux opérations pour cette année, pour un total de 1 193 000 euros. Ces deux opérations concernent la rénovation énergétique de l'école Louis Clément et ensuite l'accès PMR pour la mise en place d'un ascenseur au SPOT. Pour la rénovation énergétique de l'école Louis Clément, on flèche 1 121 959 euros, pour l'ascenseur PMR de l'établissement le SPOT, 71 945 euros : total : 1 193 904 euros. Les subventions que l'on obtiendra du Conseil départemental s'élèveront à 477 561 euros.

Il vous est demandé d'approuver cette sollicitation de subventions.

### M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Colleemallay. Juste une précision. Si le Conseil départemental doit se réunir le 12 décembre sur ce sujet-là et nous avons sollicité le département pour avoir la possibilité d'avoir une dérogation pour démarrer les travaux, le cas échéant, avant cette date de commission, dérogation qui nous a été accordée, ce n'est pas le 12, c'est le 20 décembre ou le 16. C'est en décembre. Cela nous permet de démarrer les travaux effectivement avant si tout est prêt, tout est aligné. Donc nous avons eu l'accord du Département là-dessus. Voilà la précision que je souhaitais apporter.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, nous nous réjouissons toujours de pouvoir obtenir des subventions donc j'espère que nous l'aurons bien. Comme effectivement sur l'école élémentaire Louis Clément, nous n'étions pas sûrs de les obtenir, c'est une bonne nouvelle que nous puissions en obtenir, puisque le calendrier de ces travaux n'était pas a priori favorable à l'obtention de cette subvention. Donc c'est très bien.

Là, il s'agit des subventions départementales. Nous nous demandons si vous avez également sollicité des subventions régionales, qui devraient pouvoir également prendre une partie de certains de ces frais. Notamment, il y a eu récemment un budget participatif de la part de la région, auquel de nombreuses villes ou associations ont proposé des projets. Nous savons que, dans Buc, il y a eu une proposition de projet de la part de Buc Ressources, ainsi que de la part de l'association Ver Luisant. Pourquoi la ville n'a-t-elle pas proposé de projet à ce budget participatif de la région ?

Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur Colleemallay ?

M. COLLEEMALLAY

Je vous le confirme, pour la sollicitation des subventions de la Région, on va également solliciter. On travaille sur le dossier actuellement et on reviendra vers vous pour vous donner des précisions. Mais c'est dans le projet aussi de solliciter la Région pour obtenir des subventions pour le budget participatif.

MME ESPINOS

Sur le budget participatif, c'est vraiment dommage parce que l'ouverture est close. On n'a plus la possibilité de proposer des projets. Et on aurait pu par exemple proposer les projets de désimperméabilisation des cours d'école, projets qui ont été soumis de la part de nombreuses villes. C'est un exemple de choses qu'on aurait pu demander de la part de la région. C'est vraiment dommage. Merci.

M. COLLEEMALLAY

Je dois vérifier si, au nom d'une commune, on a le droit de participer au budget participatif.

UNE INTERVENANTE

L'année passée, on a fait un dossier, avec Jean-Paul Bizeau, sur l'aménagement du jardin derrière l'EHPAD. Cela n'a pas été retenu, mais il n'empêche que oui, on peut, on l'a fait l'année passée.

M. LE MAIRE

Après, c'est une bonne remarque effectivement et, de toute façon, la démarche est saine. Au-delà du budget participatif, je pensais aux écoles, la Région aura d'autres

dispositifs pour permettre notamment le fait de mettre en pleine terre des parties d'écoles, etc. Et on a ciblé des possibilités là-dessus. Absolument.

M. MILLION-ROUSSEAU

Merci, Monsieur le Maire. Deux commentaires.

Pour les cours d'école, il y a d'autres possibilités de subventions, bien sûr, qu'on les a en tête, notamment agence de bassin. Non, mais c'est un bon exemple et je tiens à rebondir dessus, puisqu'on a un objectif très ambitieux là-dessus.

Je reviens sur l'école élémentaire. Vous n'étiez pas certaine que nous ayons des subventions, mais nous étions certains que nous voulions démarrer vite pour ne pas perdre de temps. Je rappelle, une fois de plus, que l'actualité nous a donné raison. Si on avait attendu des subventions, nous n'aurions pas pu lancer l'étude sur l'école élémentaire et, surtout, nous n'aurions pas été en mesure de démarrer les travaux avant la fin de cette année, ce que nous allons faire pour que cette école soit prête pour la rentrée 2023.

Bien sûr, en parallèle, nous travaillons déjà à la recherche de subventions et on est très heureux que ça puisse se déboucher et on verra ce qu'on entrera dans le cycle suivant, qui est le cycle 2023-2025, si je ne me trompe pas. On verra si les conditions sont toujours les mêmes, deux millions et demi, c'est le cas aujourd'hui, trois projets maximum. Cela va peut-être changer, mais on verra, bien sûr qu'on appellera des subventions à nouveau du Département au minimum.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Million-Rousseau. Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. Je rajoute une petite remarque. L'idéal aurait été peut-être que l'année dernière, nous envisagions l'école Louis Clément dans sa globalité, maternelle et élémentaire, puisqu'il s'agit du même type de travaux. Et, en plus, on a pris le même prestataire. Mais cela aurait été peut-être mieux financé ou mieux subventionné si on l'avait vu dans sa globalité. Mais l'essentiel, c'est qu'on obtienne ces subventions. Merci.

M. LE MAIRE

L'essentiel est effectivement d'obtenir les subventions et d'avancer rapidement, surtout pour avoir une réduction de notre facture énergétique. Je vous rappelle que la dernière fois, il avait fallu faire très vite et que nous étions plafonnés sur un certain montant, puisqu'il fallait profiter de la DSIL accordée par l'Etat et le plafond était de 700 000 euros pour les travaux. Donc nous n'aurions pas pu, dans ce cadre-là, aller suffisamment vite et englober l'ensemble.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

## 2022-09-26-09 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS – PRESTATION DE SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Annie SAINCILY

En sa délibération du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire de la commune de BUC à signer avec la CAFY la convention permettant la Création du Relais Assistantes Maternelles.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

A cette même date, suite à une réorientation des priorités définies par la Caisse Nationale des Allocations familiales, les Relais Assistantes Maternelles deviennent Relais Petite Enfance. Ces Relais Petite Enfance (RPE), s'inscrivent dans la continuité des missions des anciens RAM (relais assistants maternelles).

Lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternelles, les parents et leurs enfants, ils ont vocation à assurer, notamment, les principales missions suivantes :

### **Lieu d'information pour les parents et pour les professionnels de la petite enfance**

#### **- Informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde :**

Le RPE informe les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire : établissements d'accueil de jeunes enfants, liste des assistantes maternelles agréées

Au-delà d'une information généraliste, le RPE a la possibilité de se déclarer en tant que lieu de centralisation des demandes d'accueil, via un guichet unique.

L'animateur du lieu reçoit alors en rendez-vous toutes les familles en recherche de mode de garde et les accompagne vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins.

#### **- Informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur d'assistante maternelle**

Le RPE délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

L'animateur du relais sensibilise et accompagne les parents dans leur rôle d'employeur d'Assistante Maternelle : droits et obligations (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et aides auxquelles ils peuvent prétendre.

### **Lieu de rencontres et d'échanges**

Le RPE a vocation à être également un lieu d'échanges entre parents de jeunes enfants, professionnels de la petite enfance via l'organisation :

- De temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternelles et des parents ;
- D'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques ...etc.).

### **Appui aux assistantes maternelles**

Le RPE apporte aussi aux Assistantes Maternelles et aux professionnels de l'accueil individuel, un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Au 15 juillet 2022, la CAFY a proposé à la ville de BUC la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financements avec application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette convention, intégrant la transformation du RAM en RPE, propose

- La poursuite de la prise en charge du poste d'animateur à hauteur de 0.40 équivalent temps plein
- Une bonification annuelle d'un montant de 3 000 € au titre de la valorisation de guichet unique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

### DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019-09-30/13 ayant pour objet la Convention d'Objectifs et de Financements pour la création du « Relais d'Assistants Maternels »,

VU la convention d'Objectifs et de Financements « Prestations de Service Relais Petite Enfance » bipartite proposée en date du 15 juillet 2022 par la Caisse Familiale des Yvelines,

VU l'avis favorable de la Commission Education et Petite Enfance en date du 16 décembre 2022,

CONSIDERANT que la convention d'objectifs présentée permet le versement de la prestation de service et qu'elle permet ainsi de valoriser le fonctionnement du service,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Annie SAINCILY,

NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTION	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'Objectifs et de Financements « Prestation de service Relais Petite Enfance » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### M. LE MAIRE

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et je vais passer la parole à Madame Annie Sainsily concernant la convention d'objectifs et de financements sur la prestation de service du relais petite enfance.

### MME ESPINOS

Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste une petite parenthèse. D'habitude, on a de l'eau en Conseil municipal. Est-ce qu'on pourrait avoir de l'eau, s'il vous plaît ? Pas forcément des bouteilles en plastique, une carafe et des verres, cela suffirait largement. Merci. Je pense que cela peut se faire au château et ici.

### M. HILAIRE

En fait, on avait pris la décision de supprimer les bouteilles plastique. Ça, c'est des bouteilles personnelles. Je pense que tout le monde adhère au fait qu'on ne mette

plus de bouteilles en plastique. Effectivement, on peut trouver d'autres solutions. Mais, là, on a préféré qu'il n'y ait pas du tout de bouteilles en plastique.

#### UNE INTERVENANTE

On apprécierait aussi de ne pas avoir la climatisation, parce qu'il fait horriblement froid.

#### M. LE MAIRE

On va écouter Madame Sainsily sur cette convention d'objectifs concernant le relais petite enfance.

#### MME SAINSYLY

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2021. Il y a une nouvelle convention, qui a été signée le 15 juillet 2022, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

C'est un lieu gratuit d'accueil, c'est-à-dire un guichet unique qui remplace ce qui, avant, était le RAM, qui est remplacé par le relais petite enfance. C'est un lieu d'information, d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents, les enfants. Ils ont vocation à assurer les principales missions. C'est un lieu d'information pour les parents et pour les professionnels de la petite enfance des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde. Les demandes sont enfin centralisées. Le relais petite enfance informe les parents des différents modes d'accueil, individuels, collectifs, qui existent sur le territoire, les établissements d'accueil des jeunes enfants, la liste des assistantes maternelles agréées. Le relais petite enfance a la possibilité de se déclarer en tant que lieu de centralisation des demandes d'accueil via un guichet unique. L'animateur du lieu reçoit alors sur rendez-vous toutes les familles en recherche de mode de garde et les accompagne vers un mode d'accueil correspondant à leurs besoins. Ils fournissent des informations sur les démarches à effectuer en tant qu'employeurs d'assistante maternelle. C'est un lieu de rencontres et d'échanges, échanges entre parents et jeunes enfants, professionnels de la petite enfance, via l'organisation de temps collectif, des réunions à thème, des conférences, des manifestations festives, en suscitant implication des assistants maternels et des parents, des activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil, des recherches de complémentarité et collaboration avec les structures existantes, les structures d'accueil, ludothèques et, enfin, un appui aux assistantes maternelles. Le relais petite enfance apporte aussi, aux assistantes maternelles et aux professionnels de l'accueil individuel, un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience.

La convention a été signée le 15 juillet, mais est rétroactivement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, donc la poursuite de la prise en charge du poste d'animateur à hauteur de 0,40 équivalent temps plein et une bonification annuelle d'un montant de 3 000 euros au titre de la valorisation du guichet unique.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention et les pièces s'y rapportant.

## M. LE MAIRE

Merci beaucoup, Madame Sainsily. C'est le passage du RAM au relais petite enfance, avec guichet unique, analyse des pratiques professionnelles et une promotion qui est renforcée avec une stratégie de de communication plus forte. Donc voilà l'objectif.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup. Nous passons au prochain point. Merci beaucoup, Annie Sainsily, pour cette présentation.

## AFFAIRES TECHNIQUES

### **2022-09-26-10 : ADHESION A LA CONVENTION CADRE ENTRE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE ET LA COMMUNE DE BUC PERMETTANT D'ACCEDER A SA CENTRALE D'ACHAT POUR LE SEGMENT « TERRITOIRES CONNECTES / BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC »**

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

La commune, membre de la centrale d'achats Seine-et-Yvelines Numérique pour deux segments, souhaite maintenant accéder au segment « Territoires connectés/Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public ».

En effet, afin de favoriser le développement de l'électromobilité, la commune a l'intention de mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques supplémentaires sur le territoire dont elle a la responsabilité.

La conclusion de cette convention permettra à la commune, à sa seule initiative, d'accéder au segment « Territoires connectés » du catalogue de fournitures et de services et effectuer des commandes dans les conditions décrites dans la convention. Ces conditions ont été obtenues au terme d'un marché régional validé par le SEY78. Le titulaire du marché est la société Bouygues Energies et Services.

La convention prend effet à compter de sa notification par Seine-et-Yvelines Numérique à la commune, et s'applique pour une durée de 3 ans.

Les frais d'adhésion de 600 € TTC ne sont réglés qu'une seule fois lors de la signature de la première convention, la commune ne sera en aucun cas redevable de nouveaux droits d'entrée en cas de renouvellement de la convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune sur une période de 3 ans pour le segment concerné pour une période de 3 ans et d'approuver la convention cadre définissant les modalités d'utilisation de la centrale d'achats pour le segment « Territoires connectés/ Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public ».

## DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7, L2512-5, alinéa 1°,

VU les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

VU le projet de convention de services présenté par Seine-et-Yvelines Numérique, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment Territoires connectés,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques supplémentaires,

CONSIDERANT l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques locales,

CONSIDERANT que Seine et Yvelines Numérique propose, notamment à travers sa centrale d'achats, d'accompagner la Commune dans la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques qu'elle souhaite installer à l'avenir sur son territoire,

CONSIDERANT que pour bénéficier de cette offre, la Commune doit préalablement signer une convention de service,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU,

NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES				28
POUR	28	CONTRE	ABSTENTION	1 (Mme Véronique HYUNH)

**APPROUVE** le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder pour une période de 3 ans à sa centrale d'achats pour le segment Territoires connectés / Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

### M. LE MAIRE

Nous passons au point suivant, les affaires techniques, adhésion à la convention-cadre entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune de Buc permettant d'accéder à sa centrale d'achat pour le segment territoires connectés/bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le domaine public. Monsieur Million-Rousseau ?



M. MILLION-ROUSSEAU

Merci Monsieur le Maire.

Vous le savez, nous avons donc la volonté de développer l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électrifiés et nous avons prévu quatre nouvelles installations au budget 2022. Nous avons eu l'occasion, en ce même Conseil, d'aborder et d'expliquer la démarche du syndicat d'énergie des Yvelines, à laquelle nous adhérons, qui nous fait bénéficier d'une possibilité d'achat de ces bornes à un prix qui a été négocié dans le cadre d'un appel d'offres à l'échelon régional.

Il se trouve qu'il faut passer par la centrale d'achat Seine-et-Yvelines Numériques. Aujourd'hui, la commune est membre de cette centrale d'achat pour ce qu'ils appellent des segments, c'est-à-dire des catégories de produits. Je crois qu'il y a l'informatique, il me semble, la bureautique. Je crois d'ailleurs qu'il y en a un nouveau en préparation pour la téléphonie. Pour pouvoir accéder au segment d'achat territoires connectés/bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public, nous vous proposons de devenir membre pour ce segment-là. On a des frais d'adhésion à payer qui sont de 600 euros TTC, une seule fois, on signe pour trois ans, et c'est renouvelable bien sûr sans problème à l'issue des trois ans.

Si le Conseil municipal vote favorablement la proposition, nous pourrions commander très rapidement déjà trois bornes de recharge. Nous savons où nous allons les installer. La quatrième est en discussion pour le quartier du Cerf-Volant.

Je vous propose que la commune devienne adhérente sur ce segment de cette centrale d'achat.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Million-Rousseau. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Mazery ?

MME MAZERY

J'ai repris le document qui était en annexe et c'est par rapport au problème tarifaire, parce qu'il est indiqué à un moment donné « afin de récolter les recettes liées aux bornes déployées ». C'est eux qui vont gérer, Bernard, c'est ça ?

M. MILLION-ROUSSEAU

C'est le syndicat d'énergie des Yvelines qui, ainsi qu'on l'a expliqué en Conseil municipal, qui va gérer, puisqu'on va transférer. Nous allons transférer la propriété et la gestion des bornes directement au syndicat d'énergie des Yvelines.

MME MAZERY

C'est bien marqué : afin de récolter les recettes liées aux bornes déployées sur le domaine public, une convention de mandat entre le partenaire de Seine-et-Yvelines Numériques, centrale d'achat, et le bénéficiaire devra être proposée à l'accord de l'assemblée délibérante, ainsi que la grille tarifaire disponible en annexe trois. Donc il doit y avoir une convention de mandat. Vous allez le faire après ?

M. MILLION-ROUSSEAU

Nous le ferons après.

MME MAZERY

Donc on doit discuter aussi de la... Parce que les tarifs, c'est pareil. Ils vous proposent un certain nombre de tarifs, mais c'est quand même la commune qui définit les tarifs in fine.

M. MILLION-ROUSSEAU

In fine, on vous proposera les tarifs qui nous seront proposés.

MME MAZERY

Non. Ce qu'ils veulent dire, c'est qu'en fait, éventuellement, on pourrait les négocier un peu, mais je ne dis pas le faire. Je ne dis pas de le faire. C'est marqué noir sur blanc, je ne l'invente pas : devrait être proposée à l'accord de l'assemblée délibérante, ainsi que la grille tarifaire disponible en annexe trois. Donc c'est une chose qu'on verra dans un deuxième temps. D'accord.

M. LE MAIRE

Là, il s'agit juste, effectivement d'adhérer au segment en question. Merci pour cette question. Merci d'éteindre votre micro. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur Gasq ?

M. GASQ

J'avais juste une question. En fait, les frais de l'adhésion, on les paie une fois pour toutes, ces 600 euros. Est-ce qu'il y a des droits annuels d'inscription, des choses comme ça ou de cotisations ? Non ? C'est tout ? On ne paye qu'une seule fois et, après, on est tranquille. Ok. Cool.

M. LE MAIRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Une seule ? Une seule abstention, Madame Huynh. Donc à l'unanimité des autres votants.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2022-09-26-11 : RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT VACATAIRE AU SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX DEVOIRS ET FIXATION DU TAUX HORAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le service Jeunesse, en partenariat avec le Collège Martin Luther King a mis en place un suivi des élèves rencontrant des difficultés dans leur scolarité. Le Collège informe le service Jeunesse des difficultés rencontrées par le collégien et après accord de celui-ci et de ses parents, le service propose un suivi et une aide aux devoirs.

C'est dans ce cadre que la ville souhaite recruter un intervenant vacataire.

Il est important de préciser que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,

- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que ce recrutement remplit les trois contions, il est donc proposé au Conseil Municipal de recruter un intervenant vacataire dans le cadre de l'aide aux devoirs. La personne recrutée devra justifier d'une formation initiale d'un niveau correspondant au moins au bac.

Le recrutement serait prévu à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée de 4 heures par semaine maximum (Hors vacances scolaires) et ce pour une durée de 9 mois.

Il est proposé également au Conseil Municipal d'acter le coût de la vacation à 20 € de l'heure.

### DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, notamment son article 1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

CONSIDERANT que le vacataire désigne la personne recrutée pour accomplir une tâche bien précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés ne présentant aucun caractère de continuité,

CONSIDERANT que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service Jeunesse à hauteur de 4h00 maximum par semaine pour effectuer de l'aide aux devoirs, pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer le coût horaire de la vacation,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

NOMBRE SUFFRAGES EXPRIMES				22
POUR	22	CONTRE	ABSTENTIONS	7 (Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir Mme Françoise GAULIER), M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS s'abstenant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de 9 mois et ce à hauteur de 4h00 par semaine (Hors vacances scolaires) afin d'effectuer de l'aide aux devoirs,

**FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

### M. LE MAIRE

Point suivant de l'ordre du jour, ressources humaines, recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse dans le cadre de l'aide aux devoirs et fixation du taux horaire.

Le service jeunesse, en partenariat avec le collège Martin Luther King, a mis en place un suivi des élèves rencontrant des difficultés dans leur scolarité. Le collège, quand ils voient un élève en difficulté, informe le service jeunesse de ces difficultés rencontrées par le collégien et, après accord de ce collégien et de ses parents, le service jeunesse peut proposer un suivi et une aide aux devoirs. C'est dans ce cadre que la ville souhaite recruter un intervenant vacataire.

Il est important de rappeler que pour recruter un vacataire, il y a trois conditions qui doivent être réunies. La première, le recrutement doit être fait pour exécuter un acte déterminé. Le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel et, enfin, la rémunération est attachée à l'acte. Ce recrutement, en l'occurrence, remplit ces trois conditions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de recruter un intervenant vacataire dans le cadre de l'aide aux devoirs.

La personne recrutée devra justifier d'une formation initiale d'un niveau correspondant au moins au bac. Cela veut dire qu'on peut faire appel par exemple à des étudiants qui sont en classe préparatoire, en université. Le recrutement serait prévu au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée de quatre heures par semaine maximum, hors vacances scolaires, et ce pour une durée de neuf mois.

Il est proposé également au Conseil d'acter le coût de la vacation à 20 euros de l'heure.

Encore une fois, c'est le collège qui, à un moment donné, viendra vers nous pour que nous puissions, avec ce vacataire, apporter ce service de suivi et d'aide au devoir.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire. J'ai une question.

En préambule, j'ai une petite remarque qui me vient à l'esprit. Le service jeunesse a mis en place un suivi des élèves. Donc c'est « a mis en place » ou « va mettre en place » ou « prévoit de mettre en place » ? Ça voudrait dire que c'est déjà fait. C'est fait ou pas ?

### UN INTERVENANT

Non, ce n'est pas fait, parce qu'on n'a pas l'intervenant.

MME ESPINOS

Très bien.

Justement, proposer de l'aide aux devoirs par le service jeunesse, évidemment, aucun problème, c'est plutôt une bonne idée. Mais pourquoi pas pour tous ? Et pourquoi ne pas solliciter des associations ? Je sais qu'il y a des associations à Buc et des personnes qui font ça. Notamment, je pense à l'association du Secours catholique, du Secours populaire. Il y en a plein qui ne demandent que ça et ce serait gratuit.

Je me demandais également si les animateurs du service jeunesse ne suffisaient pas, puisqu'il s'agit d'un nouveau recrutement. Ma question, c'est aussi : aujourd'hui, il y a combien de personnes qui travaillent au service jeunesse et en particulier qui encadrent le SPOT ? Parce que, là, ça ferait quand même une personne en plus.

Si vous arrivez à trouver une personne qui vient quatre heures par semaine, c'est super. Mais, encore une fois, je suis un peu étonnée.

Ma question, qui est plus large que cela : est-ce que c'est vraiment le rôle de la commune de mettre en place ce dispositif d'aide aux devoirs aux enfants identifiés par le collège en difficulté, parce que l'éducation nationale devrait pouvoir le faire. On n'est pas une annexe de l'éducation nationale. Chacun son rôle. Et pourquoi ce serait encore les impôts des Bucois qui payeraient ce genre de service ? Je parle du service pour des enfants précisément. Pourquoi ne pas le faire pour tous ? Enfin, je ne sais pas, on n'a pas trop échangé.

Et, en plus, est-ce qu'on est sûr que ces gens seraient Bucois ? On revient un peu sur le même principe. On accueille plein de non Bucois. Ce n'est pas cher. Et pourquoi on paye, nous, les administrés ?

Merci.

M. LE MAIRE

Il y a plein de questions dans votre question. J'espère que je ne vais pas en oublier des bouts, mais si c'est le cas, vous me les rappelez, je vous en remercie.

Non, ce n'est pas un recrutement supplémentaire permanent au niveau du SPOT, puisqu'il s'agit bien d'un vacataire, en fonction du nombre d'heures qui seront à effectuer par cette personne, dans le cadre du nombre de collégiens à accompagner, pour l'aide aux devoirs.

Je comprends votre remarque avec concernant les associations. Il y a des associations qui font cela.

C'est vrai que l'éducation nationale pourrait peut-être se débrouiller par elle-même. Il se trouve que c'est probablement compliqué dans la mesure où c'est le collège qui nous sollicite en nous disant : de notre côté, nous avons du mal à mettre cela en place et donc on pourrait peut-être plus facilement passer par ce biais-là.

Donc l'objectif n'est pas que ça coûte aux Bucois. On ne sait pas a priori qui seront les collégiens, mais c'est vrai que vu le bassin, les collégiens viennent des communes

qui sont autour, mais que le coût soit répercuté en fait au niveau des vacances. L'objectif n'est pas que cela coûte à la commune.

Pour répondre à la première partie de votre question, sur le service « a mis en place » un suivi des élèves, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Ça, ça a été fait. Mais, par contre, le soutien et l'aide aux devoirs, ça n'a pas été mis en place puisque nous n'avons pas l'intervenant adéquat pour ça.

Les animateurs n'ont pas forcément la compétence sur ce sujet précis. Par ailleurs, ils sont quand même occupés avec le reste de leurs activités. C'est pour cela que l'idée est d'aller chercher, mais ponctuellement, pour effectuer ces cours et, encore une fois, sur la demande du collège.

Effectivement, encore une fois, on peut estimer que le collège pourrait se débrouiller par lui-même. S'ils viennent nous voir, c'est pour plusieurs raisons. D'une part, le partenariat entre le SPOT et le collège est plutôt positif et l'accompagnement est de qualité et cela vient compléter le dispositif qui existe déjà. C'est probablement plus simple pour le collège d'avoir comme interlocuteur le service jeunesse et le SPOT, sachant qu'il y a un intervenant pour un certain nombre d'heures, donc ils peuvent envoyer un certain nombre d'élèves pour ça, plutôt que d'essayer de travailler avec différentes associations. Encore une fois, c'est une sollicitation que nous avons reçue.

*(Intervention inaudible)*

Non, mais à partir du moment où on facture la prestation, voilà.

#### UNE INTERVENANTE

Alors le collège la paye. Qui paye cette prestation ?

Question subsidiaire. Les animateurs qu'on embauche n'ont pas le niveau bac ? Il y en a qui n'ont pas le niveau bac ?

#### M. LE MAIRE

Ils n'ont pas forcément le niveau bac et puis, après, même s'ils ont le niveau bac, ils n'ont pas forcément non plus... Oui, c'est un métier, mais ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre.

Donc voilà le contexte.

Effectivement, il ne s'agit pas de répondre oui à toute demande qui nous est faite, mais cela rejoint aussi – c'est une discussion que nous aurons plus tard, mais que nous avons déjà évoquée – le caractère, à un moment donné, un peu intercommunal de la maison de la jeunesse. Effectivement, maintenant, au bout d'un an, on peut voir que c'est lancé, que les communes voisines, pour certaines d'entre elles, mettent cela en avant auprès de leur jeunesse. Je pense notamment aux Loges par exemple. Effectivement, on va pouvoir rentrer dans une discussion avec ces communes sur un partage des coûts de manière plus large, mieux répartie et peut-être qu'on arrivera à un tarif qui sera le même pour tout le monde, sachant qu'à ce moment-là, ce seront les communes qui paieront au prorata. Je ne sais pas. On verra comment ces choses-là vont se passer. Mais il faut voir qu'on est dans cette approche de transmettre,

d'accompagner et pas uniquement aux Bucois. Après, je ne sais pas qui seront les collégiens en difficulté. Mais ce sera peut-être au prorata des représentations des différentes communes.

### UNE INTERVENANTE

J'en profite pour signaler qu'au collège, par exemple, il y a des volontaires qui font déjà de l'aide, du soutien, sur certaines matières, en langue vivante par exemple. Je ne sais pas si c'est des volontaires en service civique. Cela peut être aussi intéressant de creuser de ce côté-là, parce que le service civique, au final, cela coûte moins cher que quatre heures de vacation par semaine pendant quatre semaines par mois. En tout cas, c'est quelque chose qui est déjà utilisé au collège.

### M. LE MAIRE

Vous vous souvenez qu'on avait passé une délibération justement pour pouvoir faire appel au service civique. C'est effectivement prévu. Donc pourquoi pas ?

Après, encore une fois, j'entends ce que vous dites et c'est tout à fait pertinent. Si le collège vient vers nous, c'est probablement que les dispositifs en place n'apportent pas complètement satisfaction.

Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire, pour ces réponses.

Effectivement, en général, quand on ne trouve pas les moyens en interne, on va voir ailleurs. Et puis on est bien content de tomber sur quelqu'un qui dit oui.

On ne va pas voter contre, parce qu'on est favorable quand même à la mise en place de l'aide aux devoirs au sein du SPOT, du service jeunesse. C'est plutôt une bonne idée, mais de façon plus équitable, sans que ce ne soit effectivement que les Bucois qui payent ce service.

Et pourquoi ne pas le proposer à tout le monde, dans ces cas-là, sur le mardi ou le jeudi soir ? Il y a une époque où on faisait ça, mettre à des tables à disposition des élèves pour qu'ils puissent faire leurs devoirs et, éventuellement, sans garantie de résultat évidemment, puisque c'est juste de l'aide aux devoirs, ce n'est pas des études surveillées ou dirigées, qu'on puisse le proposer au plus grand nombre. Une personne peut s'occuper de plusieurs personnes à la fois, si ce n'est pas un besoin spécifique. Dans ces cas-là, je considère qu'il faut faire autrement.

### M. LE MAIRE

Il n'y aura pas qu'une personne, puisqu'il se trouve que j'ai eu l'occasion d'échanger rapidement avec Monsieur Bergeron, qui est le principal du collège. Je lui ai demandé combien de collégiens il envisageait et il me disait probablement, au démarrage, à peu près une dizaine. Donc on est effectivement sur quelques-uns.

Après, le proposer de manière plus large, ce que je vous suggère, c'est peut-être de démarrer de cette manière-là, de voir ce que ça donne, avant de vouloir l'étendre,

parce qu'une personne ne sera peut-être pas suffisante, etc. Les locaux risquent de ne pas correspondre non plus.

Merci de vos remarques et propositions. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Est-ce que vous pouvez bien lever la main ? 5 abstentions ? 5 abstentions.

Monsieur Hullot ?

M. HULLOT

Je voudrais juste faire une remarque. Je suis pour et je vais expliquer pourquoi. On ne peut pas dire « Buc, c'est super, une commune qui a un lycée franco-allemand, qui a un collège qui a deux groupes scolaires » et que ça ne coûte rien. Ce n'est pas possible. Quand il y a des enfants et des jeunes à la dérive, évidemment qu'on doit participer. Il y a une collectivité, on doit la jouer. Le collège, notamment la classe de quatrième, qui est une classe catastrophique pour beaucoup de jeunes, si on peut, avec ce procédé, en sauver un ou deux, on aura gagné.

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur Hullot. Merci beaucoup. Madame Mazery, un commentaire ?

MME MAZERY

Pareil, j'ai voté pour, parce que je suis un peu dans cette lignée-là.

Mais ceci dit, ce qu'il faut bien voir quand même, c'est que Buc a beaucoup de moyens et je trouve que pour beaucoup de choses, on ne réfléchit pas assez à l'impact que cela peut avoir financièrement. Je pense que c'est sous cet angle-là que c'est présenté. Vous voyez ce que je veux dire ? On serait une commune avec des ressources beaucoup plus faibles, on se poserait quand même bien la question de savoir si on peut le faire ou pas le faire. Je pense que c'est dans cet esprit-là que cela a été dit.

M. LE MAIRE

On se pose la question et on sera amené à se la poser de plus en plus, compte tenu des incertitudes budgétaires. C'est une question qui va venir après. Tout à fait. Absolument. Mais je crois qu'il faut aussi, dans certains cas, lancer certains services pour montrer que cela fonctionne et notamment pouvoir se tourner vers les autres communes pour effectivement rentrer dans un contexte un peu plus intercommunal et faire partager par les autres. Mais on a la chance de pouvoir être moteur et c'est ce qu'on veut faire et c'est ce rôle-là. Mais, sinon, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on ne peut pas, sur tous les services, dire que c'est Buc qui systématiquement prend. Mais il faut montrer que ça marche et il faut qu'on avance.

Madame Espinos ?

MME ESPINOS

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis vraiment d'accord, évidemment, avec les arguments de Monsieur Hullot. Ce n'est vraiment pas du tout ce qu'on voulait dire. Ok pour l'aide aux personnes et aux



jeunes en difficulté. Évidemment, là-dessus, il n'y a aucun problème et je pense qu'on est évidemment tous d'accord.

Après, le collège est quand même géré par le département. Est-ce qu'on sait si le principal a sollicité l'aide du département ? Il pourrait également participer au financement de cette activité. C'est simplement ça. On dit « on demande quelque chose », la personne ne peut pas faire, on demande à la mairie, c'est bon, on met les choses en place. Sur le principe, ok, encore une fois, mais on ne va pas pouvoir faire ça pour tout le monde tout le temps. Il y a d'autres structures qui peuvent prendre en charge ces besoins. Je veux bien venir le faire bénévolement, même, s'il faut, mais je trouve qu'on ne peut pas tout faire et que d'autres institutions ont aussi des responsabilités à tenir.

M. LE MAIRE

Je crois que nous sommes d'accord.

Madame Huynh ?

MME HUYNH

Je vais intervenir, mais pour dire à peu près la même chose.

Je suis évidemment d'accord. Si on ne peut en sauver que deux, c'est effectivement absolument indispensable.

Mais, de la même façon que l'a souligné Madame Espinos à l'instant, on peut répondre présent à chaque fois qu'il y a un besoin qui est important, mais on peut répondre présent en allant chercher une multitude de solutions, qui ne sont pas uniquement « Buc va le prendre en charge et sauver ces enfants tout seul ».

Je reviendrai sur la réflexion qu'a faite Madame Weiss tout à l'heure à propos du service civique, notamment parce que nous sommes à côté d'un grand bassin de grandes écoles. Autant les gamins qui sont en prépa, vous oubliez, parce qu'ils sont trop occupés, autant les gamins qui sont en première ou deuxième année d'école d'ingénieur – il y en a un énorme bassin à côté – sont tout à fait aptes à faire des cours de soutien, largement au-delà des quatre heures, les retraités aussi, etc. Je pense qu'il serait toujours intéressant, quand on a un projet sur Buc, de vraiment essayer de lister toutes les solutions possibles avant de se précipiter sur une solution.

M. LE MAIRE

Merci pour votre commentaire. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose que nous passions au vote. Il n'y a pas de remise en cause du vote ? C'était 5 abstentions. Merci beaucoup.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs afin de :

- créer un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions d'assistante de direction au service de la Direction Générale des Services,
- créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour exercer les missions d'assistante au service enfance.

Les transformations de postes seraient les suivantes :

Postes à supprimer	Postes à créer	Commentaire
	Attaché territorial	Effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2022 suite à mutation auprès de la Direction Générale des Services
	Adjointe administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2022

Ces transformations de poste ont été présentées en Comité Technique du 12 septembre 2022, elles ont été approuvées à l'unanimité des votants de chacun des collèges.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

### DELIBERATION

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU son article 34 donnant compétence à l'organe délibérant de créer ou supprimer les emplois,

VU le tableau des effectifs tel qu'annexé au Budget Primitif 2022,

VU l'avis du Comité Technique du 12 septembre 2022, approuvant à l'unanimité des votants de chacun des collèges et une abstention d'un membre du collège des représentants des élus, la modification du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT les mobilités externes et internes intervenues au cours de l'été 2022 et à venir,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

NOMBRE SUFRAGES EXPRIMES				18
POUR	18	CONTRE	ABSTENTIONS	
				11 (Mme Pierrette MAZERY, le pouvoir de Mme Frédérique SARRAU, Mme Véronique HUYNH, le pouvoir de M.

					<b>Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS)</b>
--	--	--	--	--	--

**DECIDE** la modification suivante du tableau des effectifs :

Postes à supprimer	Postes à créer	commentaire
	Attaché territorial	Effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2022 suite à mutation assistante auprès de la Direction Générale des Services
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2022 assistante au service enfance

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2022 et suivants.

### M. LE MAIRE

Le dernier point de l'ordre du jour, avant la situation de l'emploi et les questions diverses, est la modification du tableau des effectifs.

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs, sur deux points, un, créer un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions d'assistante de direction au service de la Direction générale des services, ensuite, créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour exercer les missions d'assistante au service enfance, jeunesse et senior. C'est plus large qu'uniquement le service enfance. En l'occurrence, il s'agit de quelqu'un qui était en place sur un autre poste et qui a basculé au 1<sup>er</sup> septembre sur ce poste-là. Par contre, le premier poste est un poste d'attaché territorial à créer au 1<sup>er</sup> octobre.

Ce sont des transformations qui ont été présentées en comité technique le douze septembre et, à part l'abstention d'un des membres du collège des représentants des élus, elles ont été approuvées à l'unanimité des votants de chacun des collèges.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Espinos ?

### MME ESPINOS

Il faudra bien modifier la délibération en ce sens.

J'en profite également pour dire que j'ai donné aux services et au Maire mes disponibilités. Je suis en fait effectivement enseignante. J'ai quelques disponibilités. Mais quand je suis en cours, je ne peux pas m'absenter de mon cours. Vous comprendrez bien. Et, là, malheureusement, le comité technique a été réuni un lundi après-midi. J'ai quand même pas mal de disponibilités. Je ne pouvais pas y aller. J'ai beaucoup regretté. Donc je vous remercie vraiment, infiniment, d'avance, lors des réunions du comité technique, qui se font en journée, de le faire soit le mercredi après-midi, soit le vendredi.

Merci.

M. LE MAIRE

C'est bien noté.

Effectivement, j'ai précisé, c'est un rajout, il est bien surligné sur la feuille que j'ai, une abstention d'un membre du collège des représentants des élus, ce qui n'avait pas été précisé sur la version initiale que vous avez reçue. Donc ce sera bien corrigé.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

MME ESPINOS

Pardon. Je justifie. Les affaires de ressources humaines sont plus des affaires internes. Donc on s'abstient.

M. LE MAIRE

Un jour, il faudra que vous m'expliquiez l'intérêt de siéger au comité technique, là où vous avez les informations, et après de dire que ce sont des affaires internes sur lesquelles on s'abstient.

MME ESPINOS

Je n'y étais justement pas.

M. LE MAIRE

Mais c'est systématique. De toute façon, que vous assistiez ou pas au comité technique, vous vous abstenez sur les décisions qui sont prises derrière. Je me demande où est la logique. Mais on aura l'occasion peut-être d'en reparler une autre fois.

On a bien noté les abstentions. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Ce n'est pas grave. Ce sera dans le compte rendu.

UNE INTERVENANTE

(2:06:38 Inaudible).

M. LE MAIRE

Ce n'est pas ce que je dis. Je vais repréciser. Madame Espinos dit : ce sont des affaires internes, donc nous nous abstenons. Mais quand on siège au comité technique et qu'on a la chance d'avoir accès aux informations, etc. et de pouvoir échanger, on a l'information, donc on ne peut pas dire : je ne suis pas au courant, c'est des affaires internes, je m'abstiens.

MME ESPINOS

Je peux me permettre de rectifier ? Effectivement, je n'étais pas là le douze septembre. Et heureusement qu'on ne parle pas que du recrutement en comité technique. En revanche, pour les affaires de recrutement, comme nous ne voyons pas les candidats et que nous avons juste une information sur les tableaux des effectifs, sur ces sujets-là spécifiquement, nous nous abstenons. On ne peut pas valider l'embauche d'une personne si on ne l'a pas vu. Par contre, effectivement, on parle de plein d'autres choses très intéressantes au comité technique. Je suis très

heureuse d'y siéger parce que j'ai l'impression d'y faire des commentaires qui me paraissent utiles à partager. Mais sur les affaires de recrutement précisément, d'une façon générale, nous avons pris l'habitude de nous abstenir parce que nous ne voyons pas les candidats. Merci.

M. LE MAIRE

Et ça ne changera pas.

Madame Mazery ?

MME MAZERY

Nous, on s'abstient, c'est la suite logique

M. LE MAIRE

C'est la suite logique de l'abstention lors du CT. Merci beaucoup.

Alors qui s'abstient ? On va reprendre. Combien d'abstentions ? 7, plus les pouvoirs, 11. Très bien. Merci beaucoup. C'est bien clair.

## INFORMATIONS DIVERSES

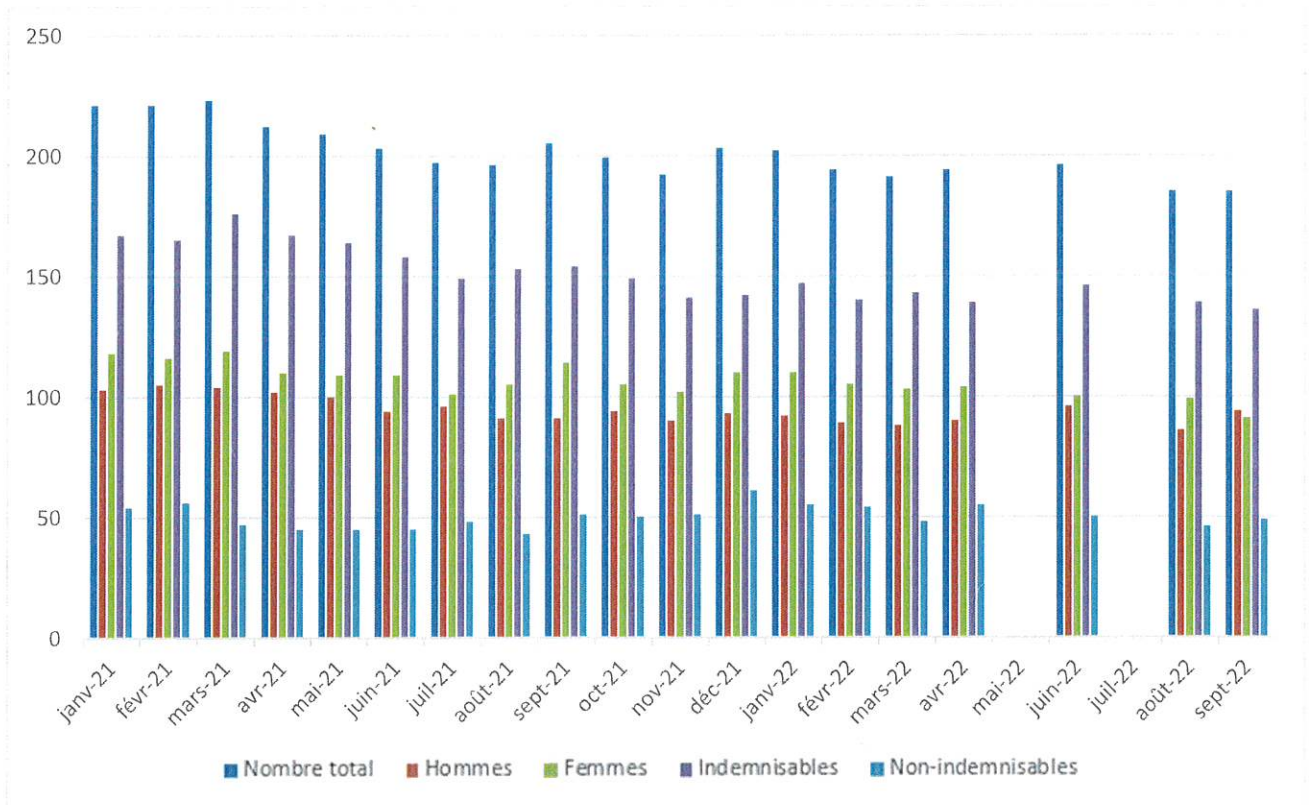
### 1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

#### LES CHIFFRES DE MAI ET JUILLET 2022 SONT INDISPONIBLES

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au 1<sup>er</sup> août 2022 : **185** personnes  
Répartis de la manière suivante : **86** hommes et **99** femmes  
Dont **139** indemnissables et **46** non indemnissables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : **185** personnes  
Répartis de la manière suivante : **94** hommes et **91** femmes  
Dont **136** indemnissables et **49** non indemnissables



M. LE MAIRE

Nous passons maintenant aux informations diverses sur la situation de l'emploi à Buc. Malheureusement, nous avons les chiffres d'août et septembre, mais pas les chiffres de mai et de juin, qui ne sont toujours pas disponibles sur la plateforme. Mai et juillet, pardon. Merci, Céleste.

Ce que l'on peut, c'est qu'il y a une tendance à la baisse. Tant mieux. La situation en septembre : 185 personnes, 94 hommes et 91 femmes, 136 indemnissables et 49 non indemnissables. Voilà la situation de l'emploi sur le mois de septembre.

# QUESTIONS DIVERSES

## GROUPE Pour Buc Naturellement

### Question n° 1 :

Quel est l'impact attendu des hausses de l'énergie sur le budget de la commune ?  
Quelles mesures envisagez-vous pour réduire la consommation au-delà de ce que vous avez déjà fait comme l'extinction de l'éclairage public la nuit ?  
Quel plan d'action avez-vous élaboré en conclusion des réunions Fresque du climat ?

### Réponse :

Nous sommes très attentifs, tout comme les autres communes de VGP avec lesquelles ce sujet a été abordé et est pris en compte de manière attentive compte tenu des impacts sur les coûts de fonctionnement.

Déjà, nous pouvons vous dire qu'un plan de réduction des consommations d'électricité et de gaz va être présenté aux membres de la commission "travaux- transition énergétique " mardi 27 soir (demain donc).

- ce plan s'intéresse principalement au poste le plus énergivore : le chauffage de nos bâtiments communaux. La température cible des locaux sera de 19° et même de 16° pour ceux réservés aux activités sportives.
- la plage horaire d'extinction de l'éclairage public va aussi être élargie avec un début d'extinction avancé à minuit (comme le font déjà plusieurs communes voisines).
- les illuminations de Noël ne fonctionneront qu'en soirée et ne se prolongeront pas la nuit.

Les ateliers sur la Fresque du climat n'avaient pas d'objectif direct de plan d'action, mais un objectif de sensibilisation des élus et des Bucois et de meilleure compréhension du contexte, des enjeux et des domaines d'action. Il s'agissait donc d'une sensibilisation pour mieux appréhender les plans d'action au niveau de la commune comme au niveau individuel.

### M. LE MAIRE

Nous sommes très attentifs, je dois le dire, tout comme les autres communes de VGP, je l'évoquais tout à l'heure, avec lesquelles ce sujet a été abordé récemment lors d'un bureau des maires. C'est pris en compte de manière très attentive compte tenu des impacts sur les coûts de fonctionnement.

Déjà, nous pouvons dire qu'un plan de réduction des consommations d'électricité et de gaz va être présenté aux membres de la commission travaux transition énergétique, demain soir, mardi. Ce plan va principalement adresser le poste le plus énergivore, c'est-à-dire le chauffage de nos bâtiments communaux. La température cible des locaux sera de 19 degrés, voire de 16 pour ceux qui sont réservés aux activités sportives, en tout cas, pour certaines activités sportives. La plage horaire d'extinction de l'éclairage public va aussi être élargie, avec un début d'extinction avancé à minuit, comme le font d'ailleurs déjà plusieurs autres communes voisines. Les illuminations de Noël ne fonctionneront qu'en soirée et ne se prolongeront pas la nuit. C'est ce que je disais tout à l'heure.

Les ateliers de la fresque du climat que nous avons organisés n'avaient pas pour objectif direct d'aboutir sur un plan d'action, mais un objectif de sensibilisation, des élus comme des Bucois, et une meilleure compréhension du contexte, des enjeux et

des domaines action. Il s'agissait donc d'une sensibilisation pour mieux appréhender les plans d'action, au niveau de la commune comme au niveau individuel.

**Question n° 2 :**

Site internet : quand le nouveau site déjà en ligne sera-t-il totalement finalisé ? (L'ancien site est toujours accessible et les URLs ne redirigent pas vers le nouveau...). Combien a-t-il coûté ? Qui a été consulté pour cette nouvelle version ?

**Réponse :**

Comme nous l'avions annoncé, nous avons livré le 3 septembre la première version de la nouvelle plateforme, pour le site de la ville. La version finale est toujours prévue pour courant octobre/ début novembre et comprendra l'ensemble des modules.

L'accès à l'ancien site a été maintenu le temps que la transition soit complète, afin de permettre aux utilisateurs de ne pas avoir de coupure brutale et aussi pour que les élus puissent garder l'accès à leur espace. Les liens de redirection sont mis en place et fur et à mesure afin de renvoyer vers le nouvel outil.

Le site a coûté précisément 34,896 Euros (comprenant la refonte, la création de nouveaux modules, l'hébergement et la maintenance pour la 1ère année, ainsi que l'achat d'un forfait mail pour les formulaires et les nouvelles newsletters à venir).

Il est bon de noter que le précédent site internet, avec une technologie bien moins élaborée, et l'application mobile (dont une nouvelle version modernisée sera intégrée au nouveau site) avaient coûté 31,936 Euros.

3 prestataires ont été consultés pour la mise en concurrence et évalués selon des critères similaires à ceux d'un marché public avec appel d'offres. Il s'agit d'Adveris (75), de Serval (77) et de la société retenue, Artifica (75)

Devis de Serval : 30 080 €

Devis d'Artifica : 34 896 €

Devis d'Adveris : 82 836 €

Nous avons retenu Artifica, qui était le prestataire avec une technologie qui paraissait la plus adaptée à nos besoins et surtout évolutive.

Pour information Artifica avait gagné l'appel d'offre pour la refonte du site de la ville de Versailles, et travaille également, dans le 78, avec les villes de Saint Germain-en-Laye, Noisy-le-Roi et Montigny le Bretonneux

**M. LE MAIRE**

Comme nous l'avions annoncé, nous avons livré, le trois septembre, pour la journée des associations, la première version de la nouvelle plateforme pour le site de la ville. La version finale est toujours prévue pour fin octobre, début novembre et comprendra l'ensemble des modules. L'accès à l'ancien site a été maintenu le temps que la transition soit complète afin de permettre aux utilisateurs de ne pas avoir de coupure brutale et aussi pour que les élus puissent garder l'accès à leur espace qui, pour le moment, est encore sur l'ancien site. Les liens de redirection sont mis en place au fur et à mesure afin de renvoyer vers le nouvel outil.

Pour répondre à la question sur le coût, le coût a été précisément de 34 896 euros. Cela comprend la refonte, la création des nouveaux modules, l'hébergement et la maintenance pour la première année, ainsi que l'achat d'un forfait mail pour les formulaires et les newsletters à venir.



Pour votre information, il faut noter que le précédent site, qui avait une technologie – c'est normal – plus ancienne, qui était moins élaboré que ce que nous avons aujourd'hui et l'application mobile, dont une nouvelle version modernisée sera intégrée directement dans le nouveau site, avaient coûté 31 936 euros. Donc vous voyez, il y a 3 000 euros d'écart. Douze ans avant, on avait payé 31 936 euros sur le site.

Trois prestataires ont été consultés pour la mise en concurrence et évalués selon des critères similaires à ceux d'un marché public avec appel d'offres. Il y avait trois prestataires : Adveris sur Paris, Serval dans le 77 et Artifica, qui a été la société retenue, qui est aussi parisienne.

Les trois devis : Serval, 30 080 ; Artifica, 34 896 ; Adveris, 82 836.

C'est Artifica qui a été retenu, qui était le prestataire qui présentait la technologie qui paraissait la plus adaptée à nos besoins et surtout une technologie évolutive.

Pour information, Artifica avait gagné l'appel d'offres pour la refonte du site de la ville de Versailles et travaille également dans les Yvelines avec Saint-Germain-en-Laye, Noisy-le-Roi et Montigny-le-Bretonneux.

Voilà pour les informations.

Après, ce n'est peut-être pas de 2010. Ce qui est important, c'est le montant. Donc 2010, avec deux montées en gamme, en 2014 et 2015, me dit John. Ce qui est important, c'est le coût. C'est la comparaison de coûts. Vous posez la question sur combien cela a coûté.

Donc fin octobre, début novembre, on aura complètement basculé sur le nouveau site.

#### UNE INTERVENANTE

On l'avait vu en commission d'appel d'offres ?

#### M. LE MAIRE

Non. On l'a traité comme si cela avait été un appel d'offres, avec un certain nombre de critères qui ont été passés au crible. Compte tenu du montant, cela n'a pas été vu en appel d'offres.

#### UNE INTERVENANTE

Effectivement, à cause du montant, on n'avait pas besoin de le passer en commission d'appel d'offres. Ok, très bien. Ce qui est quand même dommage, c'est que j'imagine que c'est en projet communication que vous l'avez vu, comme la communication ne fait partie d'aucune commission, on ne l'a pas partagé, notamment avec l'opposition. C'est quand même dommage, parce qu'il y a parmi nous des gens qui travaillent sur des solutions informatiques, qui ont leurs avis. Personnellement, je trouve que, là, en tout cas, tel qu'il est aujourd'hui, la page d'accueil, il faut tout de suite scroller pour pouvoir avoir accès aux... Je ne le trouve pas convivial du tout. J'espère qu'effectivement, il va être modifié, mais la page d'accueil n'est vraiment pas agréable. On ne sait pas où aller. Déjà, dès le début, sur

un ordinateur portable, il faut scroller tout de suite pour avoir accès aux différentes bullets.

M. LE MAIRE

C'est votre perception.

UNE INTERVENANTE

Oui, c'est ma perception.

M. LE MAIRE

C'est vrai que cela ne correspond pas aux retours qu'on a eus, au contraire.

UN INTERVENANT

Indépendamment des retours, excuse-moi, Stéphane, on aurait voulu comprendre s'il y avait eu des user tests. En général, quand on développe une application nouvelle, effectivement, il y a des tests avec des utilisateurs critiques, que ce soit internes ou externes. Là, en fait, on n'a pas du tout compris pourquoi c'était choisi comme ça. Est-ce qu'au moins, il y a une première version initiale qui a été testée auprès de certains utilisateurs pour avoir des retours ?

M. LE MAIRE

Déjà, qu'on soit clair, toutes les décisions, tous les choix qui sont faits au niveau de la commune n'impliquent pas tout le monde. Qu'on soit bien d'accord. Sinon, ce n'est pas gérable, on n'avance plus. Donc, là, effectivement, il y avait la communication et l'informatique qui ont été impliquées et puis un certain nombre d'élus. Il y a eu des tests qui ont été faits au cours des livraisons, au cours de l'été, jusqu'à la livraison de la version, qui s'est faite pour le forum des associations. Donc ça a été fait comme ça, avec des utilisateurs lambda, si je puis dire, c'est-à-dire juste utilisateurs, à qui on déroulait et qui permettaient de tester.

UN INTERVENANT

Donc des habitants de la commune qui ont été choisis ou qui se sont proposés ?

M. LE MAIRE

Non, plutôt le conseiller numérique et un certain nombre d'agents municipaux, habitants de la commune.

UNE INTERVENANTE

Une petite question également là-dessus. Au niveau des contenus, est-ce que vous avez sollicité les parties prenantes, les associations, pour qu'elles mettent le contenu ?

M. LE MAIRE

Oui, absolument.

UNE INTERVENANTE

Ah bon ? J'ai questionné des associations qui m'avaient dit ne pas avoir été consultées pour savoir l'information qu'elles souhaitaient mettre. Il n'y a pas de lien vers les sites internet de tout le monde. Et, au niveau des commerçants, je pense qu'il va falloir travailler les rubriques où on les met, parce qu'on a trois carrossiers, dont deux, parce qu'il y a des fautes d'orthographe, qui ne sont pas inscrits dans les mêmes

catégories. Je pense qu'il y a quand même un peu plus de travail à faire là-dessus pour le rendre vraiment efficace. On en a beaucoup parlé sur les commerces, sur la visibilité que nous souhaitons donner aux commerces. On est tous d'accord là-dessus. Je pense que, là, on a encore un gros travail à faire. Et il faut les questionner pour savoir ce dont ils ont envie.

#### M. LE MAIRE

Un, il n'est pas terminé, si vous avez noté, première version début septembre et fin octobre pour la version définitive. Il y a la possibilité de remonter de manière facile les anomalies rencontrées, etc. On en reçoit et ça remonte. Je vous invite à le faire de cette manière-là. Et, comme toute application, effectivement, au début, il y a des choses à compléter, à enrichir et on le jugera sur pièce, effectivement, plutôt début novembre quand il aura eu son contenu complet.

#### **Question n°3 :**

Avez-vous connaissance de candidats à l'AMI fort de Buc publié le 30 Juin 2022 ?

#### M. LE MAIRE

La date limite de réception des candidatures est le 30 septembre et, à ce stade, nous ne pouvons pas communiquer sur les candidats.

#### **Question n°4 :**

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de guide des associations même dématérialisé cette année ?

#### M. LE MAIRE

Il y en a bien un, c'est l'annuaire des associations sur le nouveau site, qui recense aujourd'hui 84 associations. Il y a un lien accessible directement sur la première page et sinon on le trouve dans la rubrique Mes activités et Associations.

Le support papier du guide, qui n'a d'utilité, en général, qu'avant le forum, pour orienter les utilisateurs vers les activités auxquelles ils pourraient s'inscrire pour l'année scolaire à venir, le choix a été fait de le supprimer dans sa version physique et de le remplacer par une version numérique, dans un souci écologique et économique et dans un souci aussi de fiabilité des informations qui peuvent être mises à jour au fur et à mesure.

En 2021, il a été remplacé par une édition type liseuse en ligne du guide, mais pour 2022, le nouveau site nous permettait d'avoir un annuaire des associations plus pratique, consultable ligne par catégorie, plus facile, adapté à tous les écrans et modifiable tout au long de l'année.

Effectivement, les associations, si elles souhaitent faire modifier le contenu, elles peuvent le faire. D'ailleurs, beaucoup le font déjà et continuent à le faire. Si vous avez des échos de certaines qui disent « je n'ai pas été consultée » ou « j'aimerais changer », incitez-les à remonter les informations. Ce sera mis à jour au fil de l'eau. Et nous aurons donc un service en permanence à jour.

#### **Question n°5 :**

Où en sommes-nous de la vente de la maison Blériot ?

#### **Réponse :**

### M. LE MAIRE

A notre connaissance, le calendrier n'a pas été modifié, c'est-à-dire que la prochaine date d'échéance, c'est la vente aux enchères qui est prévue le 5 octobre prochain. C'est là que nous en sommes. Cela avait été repoussé de trois mois.

### **Question n°6 :**

Les réunions impliquant des parents du LFA créent un surplus de stationnement anarchique dans les environs immédiats du lycée. Ces réunions ayant lieu en soirée et le parking très agrandi du MLK étant vide sur ces horaires, serait-il possible que la Mairie encourage le LFA et le MLK à s'entendre pour donner accès au Parking MLK ?

### **Réponse :**

### M. LE MAIRE

Nous avons bien évidemment constaté ces nuisances. A titre personnel, je suis bien placé pour pouvoir les constater au premier chef, n'est-ce pas, Monsieur Gasq ? Nous avons déjà abordé cela avec Madame la proviseure du LFA. Le parking qui est à côté du gymnase est également utilisé par les enseignants du LFA. Il se trouve que lorsqu'il y a des réunions parents-profs, ils sont, pour un certain nombre d'entre eux, présents, ce qui limite le nombre de places de parking. Néanmoins, il se trouve que je vais rencontrer Monsieur Bergeron cette semaine ou la semaine prochaine, Madame Morlet très prochainement aussi. Donc je remettrai effectivement ce sujet à l'ordre du jour pour les inciter à faire en sorte que leur parking, notamment le parking ouvert, soit le plus possible utilisé.

### **Question n°7 :**

Le chemin de la Butte aux vaches présente de nouveau un danger lié au ruissellement qui dégage beaucoup les bouches d'égout. Y a-t-il moyen de trouver une solution pérenne ?

### **Réponse :**

### M. LE MAIRE

La société Colas va reprendre les regards qui sont endommagés par le ruissellement et créer trois caniveaux en pavé, qui seront perpendiculaires à la pente, pour évacuer les autres pluies. La commande sera faite cette semaine, les travaux dès que possible, mais pour le moment, nous n'avons pas de date précise d'intervention. Mais voilà ce qui va être fait pour que ce soit effectivement plus pérenne.

### **Question n°8 :**

Est-il possible de mesurer l'impact sur notre commune de la suppression de la CVAE prévue sur 2023 et 2024 (Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a déclaré que le gouvernement supprimerait la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) « en deux fois », en 2023 et 2024.)

### **Réponse :**

### M. LE MAIRE

Effectivement, première partie, 2023 et totalement en 2024.

Il est trop tôt à ce stade pour mesurer quelque impact que ce soit, sachant que les mesures de compensation pour les communes et les intercommunalités, surtout les intercommunalités en ce qui nous concerne, ne sont pas encore connues et ne sont pas définitives.

D'autre part, n'oubliez pas qu'il y a un décalage entre l'année de déclaration par les entreprises et la perception de la CVAE par les intercommunalités et donc, derrière, les communes. En 2022, les entreprises terminent de payer la CVAE due au titre de l'année 2021. En fait, il y a un certain nombre de mois devant nous pour travailler sur le sujet. Comme vous pouvez l'imaginer, au niveau de chaque commune et au niveau de VGP, c'est un sujet qui va être regardé de très près. Sachant que ce sujet des compensations, si on doit aller vers la TVA, au bout d'un moment, on va arriver quand même à une certaine saturation d'utilisation de ladite TVA.

**Question n°9 :**

Quel est l'impact de la découverte des ossements sur le chantier à droite de l'église?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Effectivement, c'est arrivé la semaine dernière. A la découverte de quelques ossements, la police et la mairie ont été immédiatement prévenues par Versailles Habitat. Il se trouve que je me suis rendu tout de suite sur place pour voir de quoi il retournait. Donc j'ai pu constater qu'il y avait quelques ossements. Les travaux ont été arrêtés sur demande du juge. La police scientifique a été missionnée et est venue le soir même faire des constatations, etc. Après deux jours d'arrêt des travaux, la justice a donné son accord pour la reprise du chantier et les ossements doivent être mis de côté par Versailles Habitat.

Il est plus que probable que nous aurons à inhumier ces restes dans la fosse commune de notre cimetière. Incinérés ? Ils seront incinérés.

Les travaux ont été faits, c'était le long du mur qui est sur la rue Louis Massotte. Ça a été creusé. C'est à cet endroit-là que ça a été trouvé. La pelleteuse a ressorti et, dedans, il y avait quelques ossements. Mais, en fait, ça n'a pas été plus creusé que ça. Donc ils ont regardé. Et j'ai vu qu'aujourd'hui, effectivement, ça avait été entièrement rebouché.

Je pense que vous le savez tous, mais comme c'était de coutume, il y avait un cimetière autour de l'église. On a tout de suite consulté notre archiviste, qui a pu constater qu'effectivement, il y avait eu un transfert. Je crois que ça remontait à 1782. Il se peut qu'il y ait eu quelques oublis à ce moment-là.

**GROUPE Buc Désir**

**Question n°1 :**

**CHS :**

Alors qu'une réunion du CHS est obligatoire chaque année, il n'y a eu aucune réunion depuis 2020, malgré la levée des contraintes sanitaires depuis déjà de nombreux mois... Quand la prochaine réunion aura-t-elle lieu ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

J'imagine que vous voulez parler du CHSCT. Il y a eu des réunions, puisqu'il y en a eu une en 2020, le 11 décembre, en 2021, le 15 juin, réunions auxquelles Madame Sarrau participe d'ailleurs. Normalement, une prochaine réunion devrait se tenir d'ici la fin de l'année. Je reviendrai derrière parce qu'il y a un sujet par rapport aux délégués du personnel et les nouvelles élections.

**Question n°2 :**

**Souffrance au Travail :**

Il semblerait que le Médecin du Travail ait informé « qui de droit » de nombreux dossiers de souffrance au travail. Quand ces dossiers seront-ils traités ? Est-ce pour cela qu'il n'y a pas eu de réunion du CHS depuis 2020 ? Est-ce pour cela qu'il y a eu autant de départs, dont 2 Délégués du Personnel et 2 DRH ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Au même titre qu'il y a eu des réunions du CHSCT, le terme « nombreux » est tout à fait exagéré, mais quoi qu'il en soit, chaque dossier est suivi et traité par le service des ressources humaines et je suis également ce sujet de manière personnelle.

**Question n°3 :**

**Délégués du Personnel :**

Suite au départ, entre autres, de 2 agents Délégués du Personnel, quand se tiendront les nouvelles élections ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Elles se tiendront le 8 décembre prochain, dans le cadre notamment de la mise en place du CST, qui viendra se substituer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au CT et au CHSCT. Les élections sont donc prévues le 8 décembre. Il n'est pas impossible qu'il y ait d'ailleurs une liste syndicale qui soit constituée à cette occasion, chose que j'ai tendance à encourager dans la mesure où cela permet effectivement d'avoir un interlocuteur organisé au niveau des agents de la mairie. Donc c'est plutôt une bonne chose. Nous verrons si, effectivement, elle se constitue. Je crois qu'ils ont jusqu'au 29 octobre pour constituer et déposer la liste,

**Question n°4 :**

**SPOT :**

Quel est le bilan financier après 1 an de fonctionnement ?

- Coût du déménagement des associations ? (placards et autres aménagement dans la salle de la Pyramide, déménagements, ...)
- Coût de l'aménagement du Spot ? (travaux, signalétique, ...)
- Coût de fonctionnement ? (nombre d'agents embauchés et/ou affectés au Spot, montant global annuel de leurs traitements, subvention des sorties organisées, ...)

Combien de jeunes Bucois(es) bénéficient de tout cet investissement ? Combien de jeunes non Bucois(es) en bénéficient également ? Quel montant est versé en contrepartie par les communes concernées ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Je passe rapidement parce que, comme on l'a dit tout à l'heure et déjà dit avant, nous ferons un bilan complet après une année complète de fonctionnement, soit après les vacances de la Toussaint, puisque c'est à ce moment-là que ça a démarré, et nous communiquerons ce bilan probablement d'ici la fin de l'année 2022, une fois que nous aurons eu toutes les informations synthétiques.

**Question n°5 :**

**Politique Générale :**

Quand une présentation claire de la Politique Générale sera-t-elle présentée par l'équipe majoritaire ? Ce point est réclamé de longue date par de nombreux Bucois car l'impression actuelle est qu'il n'y a aucune vision globale mais un ensemble de dossiers sans liens entre eux.

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

C'est bien dommage d'avoir cette perception et j'espère que les « nombreux » ne sont pas si nombreux que ça, parce que nous suivons le programme que nous avons décrit lors de la dernière campagne, notamment avec les fiches thématiques. Les réalisations que nous faisons viennent illustrer cela. Et je renvoie les personnes qui s'interrogent à la lecture du *Buc Info* où, régulièrement, nous mettons en avant, ainsi que sur certains petits fascicules qui ont été faits, les réalisations. En tout cas, nous aurons l'occasion, dans quelques mois, de faire un bilan de mi-mandat, comme il est de coutume, et ce sera l'occasion de mettre en perspective ce qui a été réalisé, ce qui reste et qui est en cours, dans le cadre de ces priorités.

**Question n°6 :**

**Démocratie Participative :**

La 2<sup>ème</sup> édition apparaît comme un échec, au vu du faible nombre de participant et du vote sans enjeux puisque de toute façon la somme des projets retenus étant inférieure au budget alloué, tout le monde était « gagnant » dès le départ. N'est-ce pas parce que les réalisations effectuées à la suite de la 1<sup>ère</sup> édition n'avaient pas grand-chose à voir avec ce qui avait été choisi et donc espéré par les Bucois(es) ? Les leçons seront-elles tirées de ce constat avant le lancement de la 3<sup>ème</sup> édition ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Je ne vous surprendrai pas si je dis que nous ne partageons pas votre appréciation sur cette deuxième édition. C'est vrai qu'après une première édition très riche en projets, d'ailleurs supérieure à ce que d'autres communes, même plus importantes que Buc, ont pu connaître en lançant leur budget participatif, il était probablement normal d'avoir un nombre un peu moins important de projets. Nous avons pris en compte les enseignements du premier et de la deuxième édition pour cette nouvelle édition des projets participatifs. Je crois aussi que c'est un phénomène qui est nouveau, que nous apprenons en marchant, si je puis dire. Et c'est pareil pour les Bucois. C'est une démarche qui est nouvelle et donc il faut qu'on puisse revitaliser régulièrement ces aspects-là.

### **Question n°7 :**

#### Site Internet :

Il manque encore de nombreuses choses sur le nouveau site Internet de la Mairie, ce qui rend malheureusement l'ancien indispensable, en particulier pour localiser les places PMR et les défibrillateurs, mais également pour accéder à l'« Espace élu ». Quand le nouveau site sera-t-il considéré comme « achevé » ? Quand l'ancien site disparaîtra-t-il ?

#### **Réponse :**

#### M. LE MAIRE

Je ne reviens pas là-dessus, 3 septembre, livraison.

Les places PMR, cela a bien été mis sur le nouveau site, ainsi que la localisation des défibrillateurs.

Il se trouve qu'il y avait eu un souci technique, m'a-t-on dit, avec le SIG. Les travaux ont été faits pour réintégrer, sur une carte, l'ensemble de ces données, mais qui y sont bien.

### **Question n°8 :**

#### Départs d'Agents :

Nous constatons depuis l'arrivée de la nouvelle équipe en juillet 2020, un grand nombre de départs d'agents municipaux dans les services administratifs : 14 en moins de deux ans dont de nombreux chefs de services ou responsables (finances, ressources humaines, communication, pôle petite enfance vie citoyenne et solidarité, CCAS, systèmes informatiques, Directeur des Services).

Si la fonction publique, en général, peut être un vecteur de mobilité, nous sommes en présence de départs massifs qui s'apparentent plus à un dysfonctionnement.

Pourtant les agents en poste ont démontré leur réactivité et mobilisation face à cette crise et ces mutations rapprochées dénotent un mal être au travail affiché au sein des comités représentatifs.

Il est important que les Bucois soient informés de ces départs qui peuvent avoir des répercussions sur leur quotidien.

Le Maire n'est pas le seul acteur en charge de la politique des Ressources Humaines, il la partage avec le conseil municipal qui vote les crédits budgétaires, arrête les effectifs, valide l'organigramme et encadre les conditions générales de travail. Par contre c'est lui qui conduit le dialogue social (CT et CHSCT), l'organisation du travail et notamment assure la sécurité et la protection de la santé des agents.

Pouvez-vous indiquer les mesures envisagées et nous informer des mises à jour réalisées du Document Unique ?

Nous rappelons que ce document ainsi que sa mise à jour sont obligatoires et constituent l'évaluation des risques au sein de la collectivité. Cela concerne l'ensemble des risques dont les psycho-sociaux. Ce document doit être rédigé par un conseiller prévention : compétence du Centre de Gestion.

#### **Réponse :**

#### M. LE MAIRE

C'est votre appréciation. Là aussi, cela ne vous surprendra pas si je vous dis que nous ne la partageons pas telle qu'exprimée.



Sur les 14, si on ne compte pas les départs à la retraite ou les départs pour des raisons de rapprochement avec un conjoint parti en province, etc., cela fait 10 et non pas 14. Cela fait 10 – 10, c'est important, me direz-vous – qui ont quitté les services depuis juillet 2020, soit un peu plus de deux ans.

Certains, aussi, ont quitté la commune pour évoluer dans leur carrière et prendre des responsabilités plus importantes dans d'autres communes ou, éventuellement, pour développer un projet personnel, pour au moins l'une des personnes, et éventuellement des responsabilités que la commune ne pouvait pas offrir compte tenu des limites des postes que nous avons.

Compte tenu du nombre d'agents, ces départs représentent un taux d'environ 8 % en deux ans.

Pour votre information, ce taux correspond à la moyenne constatée dans les collectivités territoriales. On peut juger que c'est trop important, que c'est normal. On se trouve être dans la moyenne, visiblement, des collectivités.

En plus, c'est un taux qui est assez classique à la suite d'un changement d'équipe, surtout quand il n'y en a pas eu depuis de longues années, parce que forcément, il y a des changements de pratiques, il y a de nouvelles recrues.

Et puis on est heureux de constater que la mobilité fonctionne bien au sein de la fonction publique, comme vous le souligniez effectivement, car dans le même temps, nous accueillons ou nous accueillerons bientôt de nouveaux agents à Buc. Ce qui fait qu'en fait, il y a un renouvellement, il y a de nouvelles compétences. Ce n'est pas forcément sur le même périmètre précis. C'est une nouvelle expérience, d'autres compétences et donc un apport aussi pour la collectivité.

Je me rends compte que je n'ai pas la réponse à vous donner sur le document unique, qui vous sera communiquée après.

#### UNE INTERVENANTE

J'ai la liste des 14. Dans la liste, je n'ai pas de personne qui part à la retraite. On parlait de 14 du service administratif qui est au sein de cette mairie. Je ne parle pas des agents qui sont à l'extérieur, etc. Donc on ne peut pas parler des 120 agents. Là, c'est vraiment au sein de la mairie.

#### M. LE MAIRE

C'est votre appréciation.

#### UNE INTERVENANTE

Non. C'est une réalité.

#### M. LE MAIRE

C'est une réalité. Je ne la conteste pas sur le nombre de départs. J'ai précisé, effectivement, il y a quand même des départs à la retraite. Ce n'est pas le sujet.

#### UNE INTERVENANTE

Sur les 14 que je vous ai donnés...

M. LE MAIRE

Vous ne m'avez pas donné la liste.

UNE INTERVENANTE

Je vous les donnerai, mais je ne vais pas le dire, là.

M. LE MAIRE

Cela ne concerne pas, effectivement.

UNE INTERVENANTE

Tout à fait. Non, je n'ai pas fait exprès de mettre...

M. LE MAIRE

Je vous remercie.

**Question n°9 :**

Environnement :

Vous avez présenté en CT (après présentation au Bureau) un organigramme fonctionnel et hiérarchique qui présente 4 strates sous le DG :

Les responsables de pôles Les chefs de services

Les responsables adjoints ou responsables de secteur Les agents affectés en bas de l'organigramme.

Pouvez-vous nous expliquer le positionnement de certains services en bas de cet organigramme notamment l'ensemble du service « environnement et cadre de vie » qui semblait être une priorité de l'équipe en place lors de la campagne ?

Pourtant l'environnement, le cadre de vie et le développement durable constituent des éléments d'attractivité de notre territoire et les Bucois y sont très attachés. La conjoncture économique tend à nous conforter dans cette voie.

Pourquoi ce choix ?

**Réponse :**

M. LE MAIRE

Un organigramme, c'est une représentation statique d'une organisation, avec effectivement un directeur de pôle, des chefs de service, avec des adjoints ou pas, et des agents rattachés. Cela fait un certain nombre de niveaux. Ce que ne reflète pas un organigramme, c'est la dynamique de fonctionnement entre les services et notamment les relations transverses. Je ferme la parenthèse sur cet aspect-là.

L'environnement, le cadre de vie et le développement durable, vous avez raison, sont une des principales priorités de l'équipe municipale. C'est la raison pour laquelle il y a un maire adjoint délégué à l'environnement, au développement durable et un conseiller municipal qui travaille avec lui et délégué à la transition énergétique.

Il faut savoir que ces sujets-là ne se limitent pas à l'environnement et au cadre de vie, mais cela concerne également les travaux, la rénovation des bâtiments, les économies d'énergie, les aspects financiers, etc. Donc c'est une priorité au niveau de l'équipe municipale, mais c'est une priorité transverse qui se traduit par une implication sur ces sujets de la plupart des services et pas uniquement limitée à un service environnement et cadre de vie.

Je profite de cette opportunité pour rappeler que sur le thème de l'environnement, je crois qu'il n'a jamais été autant fait en si peu de temps pour la commune : réhabilitation thermique d'une école sur 2021-2022, une seconde sur 2022-2023, des journées, des conférences à thème, la semaine des mobilités, la participation à l'élaboration du PCAET de VGP, la plantation d'arbres, les études actuelles sur les îlots de fraîcheur dans les cours d'école, qui vont être suivies de réalisation, les études sur le devenir de la place Pasteur, le travail avec l'ABF sur la question des capteurs solaires, photovoltaïques et thermiques, la réflexion sur les chaufferies des bâtiments communaux, etc.

On le voit, cela couvre effectivement un nombre de sujets assez large et pas uniquement l'environnement et le cadre de vie. Il ne faut pas s'attacher à la description d'un organigramme avec telle ou telle responsabilité, mais bien apprécier dans son ensemble. Aujourd'hui, nous avons une Direction générale qui met en œuvre justement un mode de fonctionnement beaucoup plus transversal et collégial de l'ensemble des services. C'est important, notamment pour traiter correctement ce sujet-là.

**Question n°10 :**

**Taxe Foncière :**

Beaucoup de Bucois se sont interrogés sur les augmentations des taxes foncières et il aurait été souhaitable de rappeler ce qui a été dit lors du DOB et vote du Budget Primitif tant sur la part communale que sur les ordures ménagères.

Pouvez-vous rappeler ces données pour une meilleure compréhension des Bucois ?

**Réponse :**

**M. LE MAIRE**

Je suis ravi de dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la taxe foncière à Buc. Les Bucois peuvent le constater sur leur relevé. On est toujours à 26,57 %, comme en 2021. Seule la base locative a été revalorisée, même si elle est modérée pour Buc, parce qu'elle est de 3,4 %, comparée à une inflation qui est proche de 6 % aujourd'hui. Voilà pour ce point.

**UNE INTERVENANTE**

J'ai posé la question parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui sont venues avec leurs documents pour me dire que cela a quand même augmenté. C'est vrai qu'on en avait déjà parlé. La valeur locative ayant augmenté, (2:40:27 inaudible).

**M. LE MAIRE**

Absolument.

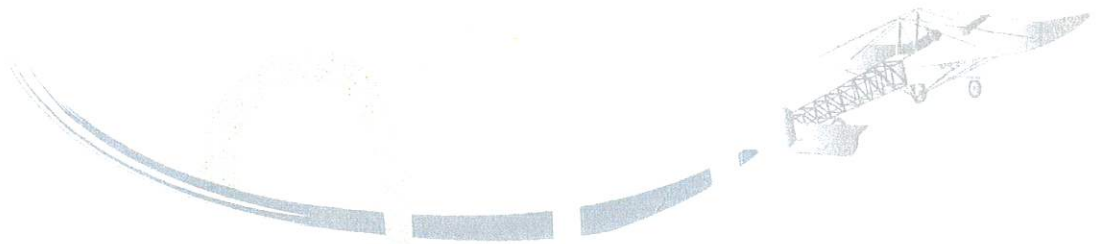
Je vous remercie beaucoup pour votre participation à tous. Merci aux personnes présentes dans l'assemblée.

Nous avons noté les points, sur lesquels nous reviendrons vers vous, sur les décisions municipales.

Je vous donne rendez-vous le lundi 14 novembre à 20 heures dans la salle des mariages, puisque nous avons décidé de nous réunir là-bas dorénavant. Merci beaucoup, bonne fin de soirée à toutes et à tous et très bonne semaine

La séance est levée à 22h45,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU  
LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 à 20 heures**



Ville de

**BUC**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUC  
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29**

**En exercice : 29**

**Présents : 26**

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER.

**Excusés représentés : 3**

Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY  
M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH  
Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

- **2022-09-26/01** : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022
- **2022-09-26/02** : Changement définitif du lieu des séances du conseil municipal de la ville de Buc
- **2022-09-26/03** : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Constance HUYNH TUONG
- **2022-09-26/04** : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Michel FASTRE
- **2022-09-26/05** : Modification de la composition des commissions municipales
- **2022-09-26/06** : Décision modificative n°2 – Budget commune
- **2022-09-26/07** : Attribution des subventions exceptionnelles et des crédits ouverts 2022– Budget commune
- **2022-09-26/08** : Sollicitation de subventions dans le cadre du contrat de proximité de Yvelines 2020-2022
- **2022-09-26/09** : Convention d'objectifs et de financements – Prestation de service relais petite enfance
- **2022-09-26/10** : Adhésion à la convention cadre entre Seine-et-Yvelines numérique et la commune de Buc permettant d'accéder à sa centrale d'achat pour le segment « Territoires connectés / Bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public»
- **2022-09-26/11** : Recrutement d'un intervenant vacataire au service jeunesse dans le cadre de l'aide aux devoirs et fixation du taux horaire
- **2022-09-26/12** : Modification du tableau des effectifs

Fait à Buc, le 14 Novembre 2022,

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI

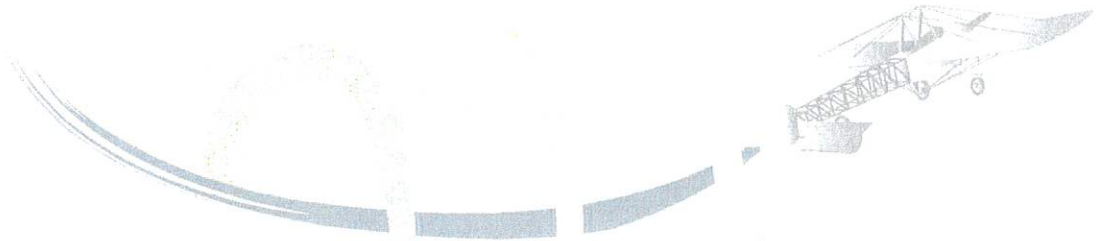


Le Maire

Stéphane GRASSET

*Stéphane Grasset*

*Elisabeth*



Ville de

**BUC**